

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

767^{ème} séance

Mardi 1^{er} avril 2008, à 10 heures
Vienne

Président : M. V. KOPAL (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 12.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je déclare ouverte cette 767^{ème} séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je voudrais vous transmettre quelques informations sur notre programme de travail de ce matin. Nous allons poursuivre l'examen du point 5, "Débat général", et nous allons également entamer l'examen du point 6, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Nous allons également commencer l'examen du point 7, "Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Et si nous avons encore du temps, le groupe de travail chargé d'examiner le point 6 pourra tenir sa première séance sous la présidence de M. Vassilios Cassapoglou de Grèce, mais bien sûr, cela dépendra de la façon dont nous examinerons les points 5 et 6 de notre ordre du jour, voire le point 7, car la liste d'orateurs d'aujourd'hui est un petit peu plus longue que la liste d'hier. Avez-vous des observations à faire sur ce programme de travail que je viens de vous proposer ? Ce n'est pas le cas.

Débat général (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons par conséquent, sans plus tarder, passer au point 5, "Débat général".

Notre premier orateur sera le délégué de la Colombie. Vous avez la parole.

M. C. AREVALO (Colombie)

[*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation colombienne, je souhaiterais commencer par vous féliciter pour la façon dont vous gérez les travaux de la Commission et je dois dire, M. Kopal, qu'un grand nombre des progrès qui ont été réalisés dans le cadre de ce Sous-Comité, nous vous le devons car nous savons que vous avez une expérience importante en cette matière, et nous sommes convaincus qu'au cours de cette période 2008-2009, votre expérience nous sera très utile et c'est un véritable honneur que de pouvoir travailler avec vous.

Nous souhaiterions également féliciter Mme Othman pour l'excellent travail réalisé à la tête du Bureau des affaires spatiales et nous souhaiterions également féliciter l'équipe, une équipe réduite, une équipe qui dispose d'un budget tout à fait modeste et je pense que cette équipe est l'exemple même du dévouement et de l'engagement, et cette équipe constitue un soutien très important pour notre travail et le soutien apporté est un soutien important, un soutien professionnel, un soutien qui nous permet de nous acquitter de notre tâche.

Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la façon dont ce Comité a été créé. Le Comité est un organe directeur qui dispose d'organes subsidiaires et je pense que cet organe a fait preuve de son importance. Il y a des progrès scientifiques et je pense que ces progrès scientifiques indiquent qu'il faut absolument disposer d'un cadre juridique, même si ce cadre juridique n'a pas encore vu le jour, mais il faudrait en arriver à un cadre universel

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



compte tenu des principes dont nous venons de discuter. Cela dit, il y a encore un travail complémentaire qui doit être réalisé car nous disposons de plusieurs instruments, instruments qui ont plus de dix ans, mais je pense qu'il faut en arriver à une nouvelle interaction et à une nouvelle compréhension de l'activité spatiale. Il faut par conséquent qu'il existe une symétrie entre les deux Sous-Comités, il s'agit là d'un véritable défi, le défi le plus important qu'ait eu à relever le Sous-Comité et il faut surtout ne pas perdre de vue le fait que l'évolution de la science doit être accessible pour tous les pays, même les pays qui ont un niveau technologique moindre car l'activité spatiale est très importante et s'inscrit dans les structures de coopération. Il est par conséquent très important de mettre en place des cadres permettant d'intégrer les connaissances spatiales comme cela a été indiqué dans le cadre d'UNISPACE III. Il faut également reconnaître un fait incontestable, il y a un processus de privatisation, mais dans ce processus de privatisation il faut absolument préserver les intérêts et les nécessités des pays en développement, car ces pays ont des nécessités et ce faisant, il faut également tenir compte du fossé numérique qui existe.

Monsieur le Président, la coopération interinstitutions au sein des Nations Unies et entre les agences spécialisées des Nations Unies, cette coopération est fondamentale pour le COPUOS, il faut continuer à redoubler d'efforts, il faut continuer à travailler avec l'Union internationale des télécommunications. Nous saluons le rapport de l'UIT, rapport qui a été présenté par l'UIT dans le cadre de la session précédente, rapport qui portait sur les résultats obtenus dans le cadre de la Conférence mondiale sur les radiocommunications. Nous estimons également qu'il est nécessaire de continuer de faire rapport sur nos travaux à la Conférence du désarmement, car il existe un lien entre les deux et il faut également en arriver à une visibilité majeure au sein de l'Assemblée générale. En ce sens, nous ne pouvons qu'appuyer les efforts réalisés par le Bureau des affaires spatiales. Le Bureau des affaires spatiales a fait preuve d'un véritable engagement ce qui a permis d'obtenir des résultats satisfaisants.

Monsieur le Président, la Colombie estime que l'utilisation de l'orbite géostationnaire doit être réalisée en tenant compte du fait qu'il s'agit d'une ressource naturelle limitée, il y a par conséquent des risques évidents de saturation. Il faut par conséquent que cette utilisation soit rationnelle et soit équitable. Il s'agit d'un principe fondamental si l'on souhaite préserver les intérêts des pays en développement. C'est la raison pour laquelle l'accord intervenu lors de la 39^{ème} session, accord portant sur l'utilisation de l'orbite géostationnaire et

la résolution 55/122 qui a été adoptée le 8 décembre 2000 au sein de l'Assemblée générale, résolution qui a permis à l'Assemblée générale de prendre note de l'accord intervenu au sein du Sous-Comité, accord sur l'utilisation de l'orbite géostationnaire, et nous estimons que nous assistons là à de véritables progrès en la matière. Cet accord qui a été considéré comme étant un véritable progrès dans le cadre du COPUOS, car cet accord a été inclus dans l'ensemble des instruments relevant des traités des Nations Unies et des principes de l'Assemblée générale, cet accord a permis de faire en sorte que ce point continue de figurer à l'ordre du jour. D'une part, on continuera d'examiner la question de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, donc il s'agit d'une question qui sera examinée dans le cadre du groupe de travail dirigé par le Pr Monserrat Filho, et il y a également un autre point portant sur l'utilisation de l'orbite géostationnaire qui continue de figurer à l'ordre du jour et qui est un point fondamental parce que cela permet d'assurer l'utilisation rationnelle et équitable de l'orbite géostationnaire tout en tenant compte du rôle de l'UIT. Nous estimons par conséquent qu'il faut continuer à réfléchir, qu'il faut continuer à analyser la question et il faut que ces points continuent de figurer à l'ordre du jour du Sous-Comité car nous nous avons une position de principe, l'orbite géostationnaire exige un régime caractéristique qui doit reconnaître les nécessités et les intérêts des pays en développement.

Monsieur le Président, il y a de nouveaux thèmes à inscrire à notre ordre du jour, comme par exemple le renforcement des capacités en matière de droit spatial, et cette question est une question fondamentale pour les pays en développement. Bien sûr, on peut l'examiner de façon différente, mais il faut se rappeler que jusqu'à présent nous n'avons pas obtenu de résultats concrets. Nous saluons les efforts qui ont été réalisés par le Bureau des affaires spatiales, il y a une réunion d'experts qui a été convoquée, réunion d'experts qui portait justement sur l'éducation en matière de droit spatial, réunion qui s'est tenue les 3 et 4 décembre derniers. L'idée d'en arriver à un programme de droit spatial est une idée tout à fait louable et nous espérons que les résultats pourront être diffusés au niveau des centres régionaux mais également au niveau des différents pays.

Monsieur le Président, il y a également une autre question tout à fait importante, il s'agit de l'échange d'information sur les législations nationales concernant l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Là, il y a un programme de travail qui va de 2008 à 2011. Les avantages potentiels d'un tel débat sont des avantages certains car les débats faciliteront, bien

sûr, la prise de décision de certains États, car ces États estiment qu'il est nécessaire de codifier leur normative en matière spatiale. Il est par conséquent très important d'être conscient d'un élément. Tous les efforts qui sont faits en matière de réglementation, qu'il s'agisse même d'efforts mineurs, tous ces efforts doivent être ici énoncés et doivent être discutés. Il faut également tenir compte des efforts qui sont réalisés au niveau régional, qui sont réalisés de façon collective, comme par exemple les recommandations adoptées dans le cadre des conférences spatiales des Amériques, ou encore les recommandations qui sont adoptées dans le cadre de l'Agence spatiale européenne.

En conclusion, je souhaiterais faire quelques observations sur le symposium portant sur "Les implications juridiques des applications spatiales sur le changement climatique". Ce symposium qui a été organisé par l'Institut international du droit spatial et le Centre européen du droit spatial, je pense que cet événement répond aux attentes et cela permet également de discuter d'un événement identique qui a lieu à Santiago au Chili, et je pense que tous ces efforts signifient que nous assistons à un effort commun pour que les technologies spatiales soient de plus en plus discutées car il s'agit d'un phénomène qui peut avoir des proportions alarmantes pour ne pas dire dramatiques. Je pense que la contribution du COPUOS d'un point de vue juridique est une contribution tout à fait significative qui doit par conséquent faire l'objet d'un suivi. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le délégué de la Colombie pour cette déclaration. Dans cette déclaration, vous avez fait des observations sur les activités de l'UIT. Vous avez indiqué qu'il était nécessaire de poursuivre notre coopération avec cette agence spécialisée des Nations Unies, vous avez également indiqué quelle était la position de votre gouvernement et d'autres gouvernements concernant l'orbite géostationnaire, et vous avez également indiqué qu'il s'agissait d'une ressource naturelle qui devait pouvoir être utilisée par tous les pays et en particulier par les pays en développement. Vous avez également fait des commentaires tout à fait positifs concernant le programme et concernant notre ordre du jour et les différents points, en particulier le point concernant le renforcement des capacités en matière de droit spatial, et vous êtes également revenu sur le symposium sur le changement climatique et vous avez indiqué que ce problème devait être examiné et qu'il fallait également discuter de l'impact des technologies spatiales sur le changement climatique. Encore, je vous remercie pour votre déclaration et je vous remercie également pour les

propos aimables que vous avez eus à l'égard de la Directrice du Bureau des affaires spatiales et à mon égard.

Je donne maintenant la parole au prochain orateur, le Nigeria.

M. R.A. BOROFFICE (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais commencer par vous féliciter au nom de ma délégation, vous féliciter pour votre élection à la tête du Sous-Comité pour la période 2008-2009. Je pense que grâce à votre riche expérience notre Sous-Comité sera couronné de succès. Je souhaiterais également féliciter Mme Othman pour le poste qu'elle occupe à la tête du Bureau des affaires spatiales et je lui souhaite un excellent mandat.

Monsieur le Président, ma délégation souhaiterait réitérer l'importance qu'elle accorde à un régime juridique. Il faut en arriver à un régime juridique acceptable pour tous, régime qui permettrait de guider les États membres dans leurs activités relatives à l'espace. À cet égard, il est très important pour nous de réitérer que le régime juridique international existant et qui régit l'espace n'est pas un régime parfait mais continue de constituer une base rationnelle qui permet d'orienter les États dans l'utilisation pacifique de l'espace. Nous souhaiterions par conséquent encourager les États membres à faire en sorte que les activités spatiales soient guidées par les traités existants, tout en indiquant que le Sous-Comité doit suivre de près le développement progressif du droit international relatif à l'espace. À cet égard, ma délégation souhaiterait encourager les États n'ayant pas encore ratifié les cinq traités des Nations Unies sur l'espace, nous souhaiterions leur demander de les ratifier car cela permettrait à tous les États membres de disposer d'une assurance mutuelle et cela permettrait également de respecter les lettres de ces instruments juridiques.

Le Nigeria estime que l'espace devrait être utilisé de façon spécifique pour le développement de la technologie et de la science spatiale et pour d'autres raisons pacifiques. Les États membres devraient par conséquent veiller à ce que ce patrimoine de l'humanité ne soit pas utilisé à des fins non pacifiques. Le Nigeria souhaiterait lancer un appel, il faut poursuivre la non militarisation de l'espace et il faudrait par conséquent respecter la politique de non prolifération et de non militarisation de l'espace. Il faut garantir le respect de ce principe et cela permettrait aux pays en développement d'être sûrs que tous les pays utiliseront l'espace de façon pacifique pour le développement durable et cela permettrait de faire en sorte que les avantages découlant de l'utilisation

de l'espace, les avantages socio-économiques soient des avantages pour toute l'humanité.

Monsieur le Président, ma délégation souhaiterait attirer votre attention sur ce qui a été dit dans le cadre de la 46^{ème} session, à savoir le transfert des technologies spatiales permettrait une participation active des pays en développement aux activités spatiales. Alors que nous vivons dans un monde qui se heurte jour après jour à des catastrophes de différent type, de différente ampleur, alors que la pauvreté touche les deux tiers de la population des pays en développement, alors qu'un grand nombre de pays se heurtent à des problèmes économiques et sociaux et alors que nous ne sommes pas à même d'atteindre les objectifs du développement du millénaire, je pense que l'on peut dire que l'utilisation des technologies spatiales permettrait de réduire un grand nombre de ces catastrophes et un grand nombre de ces problèmes. Toutefois, utiliser les technologies pour la croissance socio-économique et pour le développement durable spécialement dans les pays en développement ne sera possible que si ces pays disposent des capacités d'accès et peuvent utiliser ces technologies. Les pays membres développés sont par conséquent encouragés à aider les pays en développement, il faut renforcer les capacités des pays en développement afin qu'ils puissent utiliser les techniques d'applications spatiales. Il y a également un autre avantage à cette initiative, c'est que de cette façon, les pays en développement seront encouragés à adhérer aux principes consacrés dans les cinq traités des Nations Unies en matière d'espace.

Dans un même ordre d'idée, Monsieur le Président, le respect des différents traités relatifs à l'espace exige que les États, y compris les États en développement, comprennent les obligations qui découlent des traités et cela présuppose par conséquent que les parties à ces traités aient les capacités leur permettant de respecter ces obligations. Toutefois, il est clair que de nombreux pays en développement ont besoin d'une aide, ont besoin de formation, ont besoin d'éducation, ont besoin de voir leurs capacités renforcées afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations. C'est pour cette raison que ma délégation salue l'accord intervenu dans le cadre de la 46^{ème} session, à savoir que le renforcement des capacités, la formation et l'éducation en matière de droit spatial, soit considérée comme revêtant une importance fondamentale dans le cadre du développement futur des activités spatiales et permette d'accroître les connaissances en matière du cadre juridique régissant les activités spatiales.

Par conséquent, nous attendons avec impatience d'être saisis du rapport d'étape du Bureau des affaires spatiales, bureau qui s'est vu

octroyer le mandat de développer et d'actualiser le directoire sur les programmes éducatifs en matière de droit spatial qui figure sur son site web, y compris les informations sur la disponibilité de bourse et la participation des pays en développement. Nous estimons qu'un programme d'aide bien géré pour les pays en développement permettrait aux pays en développement de contribuer de façon positive à l'élaboration progressive du droit international relatif à l'espace.

Monsieur le Président, nous espérons que ce débat sera un débat utile, un débat engagé, débat qui portera sur toutes les questions dont est saisi le Sous-Comité dans le cadre de cette session. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le Nigeria pour cette déclaration, déclaration que vous avez faite au nom de votre pays. Dans votre déclaration, vous avez cité plusieurs points. Je ne vais pas revenir sur tous les points que vous avez abordés. Je voulais juste rebondir sur une observation que vous avez faite. Vous avez indiqué que le transfert des technologies spatiales revêtait une importance fondamentale pour les pays en développement. Vous avez également parlé de l'aide dont avaient besoin ces pays en développement et vous avez également dit que grâce à cette aide, les pays en développement pourraient participer de façon active aux activités spatiales. J'ai également écouté avec attention ce que vous avez dit en matière de renforcement des capacités, en matière de formation et en matière d'éducation relatifs au droit spatial, et vous avez indiqué que ces éléments étaient fondamentaux également pour les efforts régionaux qui étaient réalisés, efforts qui s'inscrivent dans la coopération internationale. Vous avez indiqué que de cette façon, le droit international relatif à l'espace pourrait évoluer. Merci encore une fois pour cette déclaration.

Je donne la parole à la délégation de la Chine.

M. G. TANG (Chine) [*interprétation du chinois*]: Monsieur le Président. D'emblée, permettez-moi au nom de la délégation chinoise de vous féliciter pour votre élection à la présidence de ce Sous-Comité juridique. J'aimerais également remercier le Dr Othman et son personnel pour les efforts consentis en vue de la préparation de la présente session.

Monsieur le Président, l'espace extra-atmosphérique est un patrimoine commun et ne peut être utilisé qu'à des fins pacifiques et nous devons nous doter d'un cadre juridique. Dans ce sens, les différents textes juridiques ont pu justement dresser ce cadre depuis de nombreuses

années et nous a permis de réglementer les différentes activités spatiales en garantissant les droits et les intérêts de tous les pays, en garantissant l'ordre dans l'espace extra-atmosphérique mais également en contribuant à la coopération. Le Traité de 1967 dressait les principes de l'utilisation de l'espace et ce à des fins pacifiques dans l'intérêt de toute l'humanité. Tous les pays doivent respecter tous ces principes de bonne foi.

D'autre part, nous devons souligner que la situation évolue, c'est pourquoi le cadre juridique actuel laisse apparaître des lacunes pour ce qui est notamment du maintien de la paix dans l'espace, le régime juridique n'a pas pu empêcher la militarisation de l'espace. Pour ce qui est de la promotion du développement, le système en place n'a pas réussi à gérer l'aspect commercial de l'utilisation de l'espace. Pour ce qui est de la protection de l'environnement spatial et afin de garantir le développement durable, le régime mis en place n'a pas pu justement garantir la protection de cet environnement. Tout cela témoigne du fait qu'il est nécessaire de combler les lacunes. Nous soutenons la négociation de nouveaux documents juridiques afin de résoudre toutes ces questions. Nous sommes d'accord pour un régime juridique gérant l'aspect commercial de l'utilisation de l'espace. Nous désirons conclure le protocole sur les biens spatiaux relatif à la Convention sur le matériel mobile. Nous désirons également protéger l'environnement spatial et garantir une utilisation durable des ressources spatiales. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision du Conseil de sécurité des Nations Unies, autrement dit de soutenir le principe de réduction des débris spatiaux. D'autre part, il serait bon de voir mis en œuvre ces lois et il serait bon de nous doter d'une législation unique en la matière, et nous souhaitons ici œuvrer de concert avec les autres pays. Je suis persuadé que ce Comité continuera de jouer son rôle qui consiste à faire respecter le droit spatial.

L'industrie spatiale a connu plus de 50 années de gloire et a développé ses capacités pour ce qui est du développement des satellites, du transport, des missions habitées et de l'exploration de l'espace. Au mois d'octobre 2007, nous avons lancé notre satellite CHANGO-1 qui est encore un gros succès remporté par notre industrie. Nous désirons garantir la coopération internationale dans l'espace et ce en vue d'obtenir la prospérité pour tous et pour répondre aux besoins des pays en développement.

Durant ces dernières années, la Chine a signé près de 20 accords de coopération et a mené divers projets et ce avec des pays ou des agences spatiales. Nous travaillons avec nos voisins pour mettre sur pied notre organisation spatiale de l'Asie-Pacifique. Nous sommes sur le point de lancer ces activités.

Le Centre de Beijing sera bientôt ouvert dès que l'accord sera signé. Le projet en coopération avec le Brésil se passe comme prévu. Le satellite nous a permis d'obtenir des milliers d'images satellitaires qui nous ont été utiles pour la protection de l'environnement, la surveillance de l'environnement, pour la planification urbaine entre autres.

Au mois de mai, la Chine a lancé un satellite télécommunication et ce en coopération avec le Nigeria.

Monsieur le Président, il est important pour nous de travailler sur cette législation spatiale et il est nécessaire pour les autres pays également de travailler sur leur propre législation nationale. C'est pourquoi nous soutenons les deux nouveaux points de l'ordre du jour, le renforcement des capacités en matière de droit spatial, mais également la question de la législation nationale des différents pays s'agissant de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace.

Nous devons également travailler sur la question de l'immatriculation, sur le lancement de projets spatiaux civils. Nous avons décidé de rédiger des textes de loi en la matière, et j'espère que dans le cadre des débats nous serons en mesure d'identifier les moyens de renforcer les capacités des pays et de promouvoir les législations nationales, et ce dans l'intérêt de tous les pays. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le distingué représentant de la Chine pour son intervention au nom de son pays et il me semble que vous avez mentionné des éléments importants dans votre déclaration. Je ne ferai référence qu'à certains d'entre eux, notamment la question des lacunes du régime spatial actuel et tout particulièrement la question de la militarisation de l'espace. Vous vous êtes également félicité du travail accompli sur la question du Protocole spatial. Vous vous êtes également félicité des Lignes directrices en matière de débris spatiaux qui viennent d'être adoptées. Vous avez également mentionné les différentes activités chinoises dans le domaine spatial. Vous avez parlé de la coopération dans votre région, qui selon vous a déjà des résultats positifs et vous avez également mentionné des activités de coopération internationale, par exemple des accords bilatéraux, notamment avec le Brésil. Vous avez également exprimé votre intérêt pour la question du renforcement des capacités en matière de droit spatial et pour ce qui est des informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace. J'aimerais vous remercier pour vos aimables paroles et j'ai oublié, je m'excuse, de remercier également le

distingué représentant du Nigeria. Mais, il me semble que vous désirez ajouter quelque chose.

M. G. TANG (Chine) [*interprétation du chinois*] : Monsieur le Président, j'aimerais ajouter quelque chose. La traduction était très précise mais il y a un élément que je voudrais ajouter. Nous nous félicitons de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a justement approuvé les Lignes directrices en matière de réduction des débris spatiaux. Il ne s'agissait pas du Conseil de sécurité.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, en effet il doit probablement s'agir d'une petite erreur et merci de l'avoir corrigée. Je vais à présent donner la parole à la République de Corée.

M. B.-H. KIM (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. C'est un grand plaisir pour ma délégation de vous voir présider cette quarante-septième session du Sous-Comité juridique du COPUOS. Nous abordons la question du renforcement des capacités en matière de droit spatial notamment, et j'aimerais saisir cette occasion pour vous remercier de votre direction. Ma délégation désire également féliciter le Dr Othman pour son élection à la tête du Bureau des affaires spatiales, et remercier le Directeur et son équipe pour les excellents documents préparés en vue de la présente réunion.

Monsieur le Président, durant ces 50 dernières années, nous avons enregistré des progrès scientifiques et technologiques de taille et ce dans le domaine spatial. On peut citer notamment l'élargissement des activités spatiales et le rôle croissant du secteur privé impliqué dans ces activités, c'est ce que l'on peut mentionner. À ce sujet, le Sous-Comité juridique durant ces dernières années, a contribué aux débats, autrement dit savoir comment résoudre les questions juridiques relatives à l'évolution de cet environnement spatial.

Ma délégation remarque que le Sous-Comité est arrivé au bout de son programme de travail sur quatre ans sur la question de l'immatriculation des objets spatiaux l'année dernière et que l'Assemblée générale a adopté la résolution 62/101, recommandation destinée à développer les pratiques appliquées par les États et par les organisations internationales intergouvernementales dans l'immatriculation des objets spatiaux. La résolution recommande des Lignes directrices pour ce qui est de la mise en œuvre de la Convention sur l'immatriculation dans le respect des progrès technologiques et en tenant compte du rôle croissant du secteur privé, et tout cela peut être évalué au sein du Sous-Comité.

La République de Corée dans le cadre de son plan sur le long terme de 1996 qui a été révisé en 2005, a mis l'accent sur le renforcement des capacités nationales en vue de lancer des microsatellites et en vue de construire un satellite à plusieurs fonctions en orbite basse. Nous bénéficions de coopération bilatérale dans le domaine spatial et nous avons conclu des accords internationaux dans le domaine spatial avec la Fédération de Russie et l'Ukraine. L'année dernière, l'accord sur la coopération technique et le protocole signé avec la Fédération de Russie est entré en vigueur et cela nous a permis de nous doter d'une base juridique stable pour coopérer avec la Russie et lancer KLSV depuis 2002. Cet engin sera lancé avant la fin de cette année depuis le centre spatial de Kunlong. De plus, le premier astronaute coréen Yi Soo-yeon s'envolera vers la Station spatiale internationale à bord du Soyouz et mènera différentes expériences scientifiques en avril 2008.

Nous désirons sensibiliser le public quant à l'importance de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Comme nous l'avons annoncé lors de la quarante-sixième session, nous sommes parties au Traité sur l'espace, l'Accord sur le sauvetage, la Convention sur la responsabilité et l'immatriculation, et nous avons promulgué un décret de développement de l'espace au mois de novembre 2005. D'autre part, la question des dédommagements a également fait l'objet d'une loi qui entrera en vigueur au mois de juin de cette année.

D'autre part, nous sommes ravis de vous informer que nous avançons dans la préparation du Congrès international d'astronautique de 2009 qui aura lieu à Dai Jon. Le comité chargé de l'organisation a été mis sur pied au mois de janvier et le centre de convention qui accueillera ce congrès est presque achevé. C'est un grand plaisir pour nous d'accueillir ce congrès de 2009 et nous espérons que cet événement posera un jalon dans notre histoire spatiale et nous permettra de contribuer à la coopération internationale avec divers pays.

Monsieur le Président, j'aimerais conclure en réitérant notre plein engagement envers les efforts collectifs de la communauté internationale destinés à nous doter d'un régime juridique spatial et ce dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. le distingué représentant de la Corée pour son intervention. Je pense que vous avez également mentionné des éléments très intéressants. Vous nous avez cité les activités de votre pays, mais également la coopération qui a été développée avec certains pays par exemple la Fédération de Russie ou encore

l'Ukraine. Je constate également que vous travaillez sur votre propre programme spatial, sur vos propres activités spatiales tout en travaillant sur votre législation nationale, notamment le décret adopté en 2005 ou encore la loi sur le dédommagement des tiers en cas de dommages causés par des objets spatiaux. Comme vous l'avez dit, vous préparez le congrès, congrès de 2009 qui se tiendra à Dai Jon dans un nouveau centre de convention qui est sur le point d'être achevé. Encore une fois, je vous remercie pour vos aimables paroles à l'égard de la Présidence et de l'ensemble du Bureau.

Je vais à présent donner la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

Mme N. JONES (Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, distingués délégués, la délégation de l'Afrique du Sud se félicite pour votre élection à la présidence de cette quarante-septième session du Sous-Comité. Nous sommes persuadés que nous allons progresser sur l'ordre du jour. Nous désirons également féliciter le Dr Mazlan Othman pour son élection à la direction du Bureau des affaires spatiales et nous désirons remercier le Bureau pour, comme c'est son habitude, l'excellente préparation de documents en vue de notre débat.

Notre délégation désirerait réitérer sa position pour le fait que nous devons garantir l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Nous devons avoir pour objectif le développement, la réalisation des Objectifs du millénaire. Dans un monde moderne, nous devons utiliser les technologies spatiales sur base de leur coopération afin de réduire notamment l'impact des catastrophes naturelles. C'est dans cet esprit que nous désirons souligner l'importance de la coopération internationale dans l'élaboration de normes juridiques afin de répondre aux nouveaux défis. Les technologies spatiales peuvent contribuer grandement à la promotion de la sécurité internationale, mais cela nécessite une plus grande transparence en la matière et nous devons également nous doter de mesures nous permettant d'atténuer les incompréhensions ou les tensions entre les différents pays. Le déploiement d'armes dans l'espace pourrait miner l'utilisation pacifique de l'espace, mais également nos efforts de non prolifération. C'est pourquoi nous devons renforcer la coopération régionale et interrégionale afin de garantir l'utilisation pacifique de l'espace. Nous devons unir nos voix afin d'attirer l'attention sur les éléments importants.

Nous désirons mentionner également la question des débris. Lorsque l'on tente de travailler sur notre technologie spatiale, on est préoccupé par le nombre de débris spatiaux. C'est pourquoi

l'adoption volontaire des Lignes directrices sur la réduction des débris doit être encouragée et nous estimons que le Bureau pourrait justement promouvoir ces Lignes directrices afin de respecter les efforts des pays en développement.

L'Afrique du Sud a beaucoup progressé pour ce qui est des activités spatiales depuis la dernière session de notre Sous-Comité. Nous avons travaillé sur notre législation, nous avançons et nous allons achever ce travail durant cette année. Cela nous permettra de dresser des normes pour les différentes activités spatiales, notamment la mise sur pied du conseil des affaires spatiales et l'Agence spatiale nationale.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des activités spatiales, une stratégie de technologies et sciences spatiales a également été développée avec la contribution de toutes les parties prenantes et cela nous permettra d'orienter notre programme spatial. D'autre part, la création de l'Agence spatiale nationale progresse dans sa mise sur pied. Au mois de mars, nous avons approuvé un projet de loi en la matière. Cette agence nous permettra de renforcer notre rôle dans les enceintes internationales, d'harmoniser les activités en matière spatiale. L'Agence collabore étroitement avec le conseil spatial pour garantir le respect de nos obligations et accords internationaux.

Au titre du point 8 pour ce qui est de l'orbite des satellites géostationnaires, nous estimons qu'il s'agit là d'une orbite limitée et que nous devons être sur un pied d'égalité dans son utilisation.

S'agissant du point 11, le renforcement des capacités en matière de droit spatial, le Sous-Comité se souviendra que l'Afrique du Sud avait proposé ce point de l'ordre du jour suite au colloque du Centre européen et de l'Institut, lors de notre dernière rencontre. Nous nous félicitons de l'acceptation de ce point à l'ordre du jour et nous souhaitons tout particulièrement remercier le Pr Kopal, président du groupe de travail, mais également l'Algérie, le Nigeria, le Burkina Faso, le Chili et la Colombie pour leur soutien. Pourquoi avons-nous proposé ce point ? Parce qu'il était nécessaire pour le Sous-Comité de contribuer au renforcement des capacités en matière de droit spatial. Nous estimons qu'il faut davantage mettre l'accent sur le fait de savoir comment les États membres progressent en matière de droit spatial, comment ils diffusent ces informations, comment les États membres peuvent identifier les domaines auxquels ils peuvent contribuer, notamment dans l'intérêt des pays en développement, notamment le partage d'informations en matière de formation, bourse et financement de formation, mais également les domaines qui sont considérés comme pertinents pour d'éventuels partenariats. Nous

espérons en parler davantage avec les autres délégations lorsque nous examinerons ce point de l'ordre du jour.

Pour ce qui est du point 12 concernant le partage d'informations sur les stations nationales pertinentes pour l'utilisation et l'exploration de l'espace, nous estimons qu'il s'agit là d'un débat intéressant qui pourrait contribuer à la compréhension des futures utilisations spatiales pour les différents pays. Nous interviendrons bien entendu au titre de ce point de l'ordre du jour avec plus de détail. Nous espérons que l'examen des différents points de l'ordre du jour seront couronnés de succès et nous désirons vous garantir notre pleine coopération. Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la distinguée représentante de l'Afrique du Sud pour son intervention qui, encore une fois, mentionnait différents éléments fort importants, je ne vais pas tous les répéter, mais je me félicite du fait que vous avez dans votre déclaration mentionné le renforcement des capacités en matière de droit spatial. Comme vous l'avez dit, c'est vous, c'est votre pays qui avez mentionné ce point de l'ordre du jour et ce avec le soutien d'autres pays et vous avez précisé différents éléments relatifs à ce point de l'ordre du jour, les éventuelles questions qui devront trouver réponse. Encore une fois, je vous remercie pour vos aimables paroles à mon égard et à l'égard du Bureau. L'orateur suivant sur ma liste est le distingué représentant de la Belgique.

M. J.-F. MAYENCE (Belgique) : Monsieur le Président, Pr Kopal, ma délégation souhaite vous exprimer toutes ses félicitations pour votre nouvelle élection à la Présidence de ce Sous-Comité. Votre connaissance des dossiers, votre sagesse et votre science du droit de l'espace sont des atouts majeurs dont le Sous-Comité pourra une fois encore bénéficier. Étant donné que la délégation belge s'exprime formellement pour la première fois depuis la désignation du nouveau Directeur du Bureau des affaires spatiales, nous souhaitons également saisir cette occasion pour féliciter le Dr Mazlan Othman pour son retour à la tête du Bureau.

Monsieur le Président, durant l'année qui sépare chaque session de notre Sous-Comité, l'exploration, l'utilisation, l'exploitation et la commercialisation de l'espace se poursuivent à un rythme sans cesse croissant. Le travail du Sous-Comité ne s'arrête par au bout de nos dix jours de réunion, il se poursuit bien au-delà dans chaque État membre. Ce que nous réalisons au sein de ce Sous-Comité, par l'intermédiaire de l'UN-COPUOS et de l'Assemblée générale des

Nations Unies a un impact sur une série de réflexions, de travaux, de discussions, qui vont parfois au-delà du domaine des activités spatiales. Parmi ces ramifications, certaines aboutissent en Belgique.

Vous le savez, Monsieur le Président, la Belgique s'est dotée en 2005 d'une législation spatiale. Cette législation vise principalement à mettre en œuvre le prescrit des articles 6, 7 et 8 du Traité de l'espace de 1967. Il s'agit d'une loi spatiale moderne qui prend en compte des problématiques relativement récentes dont ce Sous-Comité a eu l'occasion de traiter, le transfert d'activités en orbite, la responsabilité internationale, l'immatriculation des objets spatiaux ou encore le concept d'État de lancement. Cette législation s'étend également à des préoccupations plus globales comme la protection de l'environnement tant terrestre que spatiale. Jusqu'à présent, un arrêté royal était nécessaire pour rendre cette loi applicable. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que cet arrêté royal a été signé par Sa Majesté le Roi des Belges, et est actuellement en voie de publication dans notre Journal Officiel. Il reprend en annexe le modèle de formulaire à compléter par tout opérateur pour obtenir l'autorisation du Ministre, un répertoire des autorisations délivrées par le Ministre et enfin le Registre national des objets spatiaux dont la création fera bien entendu l'objet d'une note verbale au Secrétaire général des Nations Unies conformément à l'article 2-1 de la Convention sur l'immatriculation de 1975. Cette documentation est accessible sur le site Internet de la politique fédérale belge, www.belspo.be.

Il existe donc désormais en Belgique un cadre légal et réglementaire effectif pour accueillir des opérateurs spatiaux en assurant la sécurité des activités à l'égard tant de l'opérateur que des tiers et de l'environnement.

Un deuxième motif de satisfaction de la délégation belge concerne directement l'ordre du jour de ce Sous-Comité. Nous aurons l'occasion d'en reparler et nous ne voulons pas préjuger de positions qui ne nous appartiennent pas, mais ma délégation souhaite déjà remercier toutes les délégations qui ont pris part à la constitution d'une réponse conjointe au sujet de la participation à l'accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes. Cet exercice a montré combien le droit de l'espace transcende les frontières et combien le sujet de cet Accord de 1979 correspond à un effort d'actualité commun à l'humanité tout entière. Un jour, la question des ressources extra-terrestres se posera pour nos descendants et les décisions que nous prenons ou que nous ne prenons pas aujourd'hui, pourraient bien déterminer ou limiter les solutions de demain.

Nous reparlerons donc de cette réponse conjointe lorsque nous aborderons le point de l'ordre du jour qui y est consacré. Mais qu'il nous soit permis de relever dès à présent que cet exercice ouvert à l'ensemble des États parties à l'Accord et membres de l'UN-COPUOS constitue un signal politique fort visant à réaffirmer l'appartenance de l'Accord de 1979 au cadre juridique international et au droit de l'espace.

Enfin, dans un troisième ordre d'idée, la Belgique note avec satisfaction les initiatives et projets actuels visant à assurer une meilleure sécurité et une plus grande transparence des activités spatiales. A cet égard, elle s'inscrit pleinement dans les propositions européennes que ce soit dans le cadre des travaux de la Conférence sur le désarmement ou dans celui des futures activités de l'Agence spatiale européenne visant à une meilleure connaissance de l'occupation et de l'utilisation de l'espace orbital.

Ma délégation souhaite attirer l'attention sur le fait que ces questions présentent des aspects très techniques du point de vue scientifique et technologique, mais aussi du point de vue juridique. Ainsi, le système de responsabilité que nous connaissons en matière d'opérations spatiales est complexe. Il se base tantôt sur la simple localité de l'État de lancement, tantôt sur la notion de faute lorsque le dommage est causé dans l'espace. Or, l'appréciation de cette faute, si elle pose encore certaines questions théoriques devrait logiquement se faire en tenant compte de l'ensemble des normes standard et lignes de conduite applicables au secteur. Nous devons être conscients que toute norme de référence, même qualifiée de non liante ou de non obligatoire, est appelée à devenir une règle de l'art, que tout opérateur prudent et diligent se devra de respecter. Si cet objectif est bien entendu tout à fait louable, il est important qu'il soit atteint en toute connaissance de cause et notamment en évaluant les impacts économiques, financiers et juridiques de telles normes.

Monsieur le Président, en conclusion, ma délégation réitère le très grand intérêt qu'elle porte aux travaux de l'UN-COPUOS et en particulier de ce Sous-Comité. Il faut remarquer, Monsieur le Président, que le travail du juriste de l'espace a fortement évolué depuis l'époque des grands traités. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'élaborer de nouvelles règles propres aux activités spatiales, de nouveaux principes sur mesure pour ce domaine extraordinaire de l'activité humaine. La responsabilité du juriste de l'espace est aujourd'hui de rappeler les fondements du droit international ou du droit tout court et de faire en sorte que l'exploration et l'utilisation de l'espace n'échappent pas aux valeurs que ce droit représente. Il n'est pas toujours aisé pour les juristes, les scientifiques, les

ingénieurs et les décideurs politiques de travailler ensemble. Quelquefois la voix des uns s'impose à celle des autres. Le Comité des Nations Unies pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a toujours réussi à maintenir un dialogue intelligent et fructueux entre ces différentes composantes. C'est sans doute pourquoi lorsque l'impasse politique paralyse d'autres organes ou organisations, le Comité est vu dans le cadre de son mandat, comme un forum ouvert à la discussion et à la réflexion qu'elles portent sur les aspects scientifiques ou juridiques. C'est cet état d'esprit que nous souhaitons maintenir au sein du Sous-Comité juridique. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci bien, M. le distingué représentant de la Belgique de votre déclaration qui a inclus comme toujours beaucoup d'idées très intéressantes et aussi informations très utiles pour notre travail prochain. J'apprécie en particulier votre information sur l'adoption de la loi en Belgique sur les activités spatiales qui vraiment doit être une loi moderne incluant les aspects récents du développement des activités spatiales. J'ai bien entendu aussi votre analyse des [??] qui maintenant sont en état de développement sur les activités spatiales, soit qualifiées de non liante ou de non obligatoires ou appelées réglementaires, normes. J'ai entendu avec un grand intérêt en particulier la conclusion sur la responsabilité du juriste de l'espace qui est aujourd'hui de rappeler les fondements du droit international ou du droit tout court et de faire en sorte que l'exploration et l'utilisation de l'espace n'échappent pas aux valeurs que ce droit représente. Merci beaucoup, M. le représentant de la Belgique et aussi pour les mots aimables que vous avez adressés au présidium, au Directeur de l'Office et à moi-même.

Je donne maintenant la parole à l'Indonésie.

[interprétation de l'anglais] : L'Indonésie, vous avez la parole.

M. S. SYARIF (Indonésie) *[interprétation de l'anglais] :* Monsieur le Président, qu'il me soit avant tout permis au nom de la délégation indonésienne de me joindre à ce qui a été dit par les délégations qui nous ont précédés et de vous féliciter pour votre élection à la Présidence à la quarante-septième session du Sous-Comité juridique. Nous sommes convaincus que sous votre houlette, nos débats seront couronnés de succès. Vous pouvez être assuré du soutien de ma délégation et de notre coopération dans le cadre d'une session que nous espérons productive.

Nous souhaiterions également rendre hommage au Président sortant M. Raimundo González Aninat du Chili et le féliciter pour le

travail exceptionnel et pour l'excellente façon dont il a géré les travaux de la session précédente. Ma délégation souhaiterait également remercier le Bureau des affaires spatiales et toutes les parties appuyant nos travaux car cela facilite l'examen des questions qui sont à l'ordre du jour de notre session actuelle.

Monsieur le Président, en tant que partie à quatre traités relatifs à l'espace, à savoir le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, l'Accord sur le retour et le sauvetage, la Convention sur la responsabilité et la Convention sur l'immatriculation, l'Indonésie entreprend toujours ses activités spatiales en respectant tous ces traités. Nous souhaiterions réitérer la position fondamentale de l'Indonésie, à savoir l'espace doit être utilisé uniquement à des fins pacifiques et pour le bien de l'humanité. Pour que cette position se concrétise, ma délégation estime que la coopération internationale en matière d'activités spatiales doit faire l'objet d'une promotion et les activités spatiales de tous les pays doivent respecter les traités internationaux convenus par tous les pays. Ma délégation constate avec plaisir que les débats constructifs au sein du Sous-Comité ont permis de renforcer les instruments juridiques relatifs à l'espace.

Pour ce qui est de la définition et de la délimitation de l'espace, l'Indonésie souligne la nécessité pour le Sous-Comité juridique de discuter avec attention cette question et de façon beaucoup plus concrète. L'absence d'une définition et d'une délimitation claires ne feraient qu'engendrer une incertitude juridique quant à l'application du droit spatial et du droit aérien. Toutes les questions concernant la souveraineté de l'État sur l'air et sur l'espace et la portée des régimes juridiques différents, ces questions doivent être clarifiées afin de réduire la possibilité de différends entre les États.

Monsieur le Président, compte tenu du fait que l'orbite géostationnaire constitue une ressource naturelle limitée disposant de caractéristiques précises et qu'il y a risque de saturation, l'Indonésie souhaiterait réitérer ici son appel. Il faut absolument que nous recevions des assurances, il faut que l'utilisation de l'orbite géostationnaire soit une utilisation concernant tous les pays et soit avantageuse pour tous les pays, tout en respectant le principe d'accès équitable de tous les États et tout en tenant compte des nécessités et des intérêts des pays en développement et de la position géographique de certains pays. Il faut absolument que les utilisations soient faites sur une base équitable tout en répondant aux besoins et aux intérêts des pays en développement dont la situation géographique est particulièrement importante.

Pour ce qui est du point concernant l'examen et la révision éventuelle des principes pertinents à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, ma délégation constate avec plaisir que dans le cadre de la dernière session, le groupe de travail sur ces sources a atteint un consensus quant à la préparation et la publication d'un cadre de sûreté des applications de ces sources dans l'espace dans le cadre du programme de travail pluriannuel 2007-2010.

La délégation indonésienne souhaiterait souligner ici qu'il est nécessaire d'appliquer de façon très stricte les normes en matière de sûreté lorsqu'il s'agit d'utiliser les sources d'énergie nucléaire dans l'espace et soutient ce qui est fait et surtout l'utilisation de ces sources à des fins pacifiques.

Monsieur le Président, pour ce qui est du renforcement des capacités relatif au droit spatial, ma délégation estime qu'il est très important de mettre l'accent sur le renforcement des capacités, sur la formation, sur l'éducation en matière de droit spatial. Cela est très important au niveau national, au niveau régional et au niveau international et cela permettra également de développer les activités spatiales et de promouvoir les connaissances en matière de cadre juridique qui doit régir les activités spatiales, et cela permettra de promouvoir la coopération et l'aide aux pays en développement. À cet égard, l'accès libre aux données et aux informations relatives aux activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales en matière de droit spatial est une contribution très importante qui permettra d'aider les États membres à développer leur propre législation nationale en matière d'espace.

En respectant pleinement l'immatriculation des objets spatiaux, nous souhaiterions vous informer que conformément à l'article 2 de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace, l'Indonésie a mis en place un registre sur les objets spatiaux lancés en orbite terrestre et ce registre sera placé auprès de l'Institut national de l'aéronautique et de l'espace et nous sommes en train d'élaborer les éléments administratifs afin de les inclure dans le registre sur les objets spatiaux indonésiens et de l'inscrire auprès du Registre des Nations Unies.

Monsieur le Président, j'ai également le plaisir de vous informer que l'Indonésie et l'UNOOSA vont conjointement organiser un atelier régional Nations Unies/Indonésie qui portera sur les applications des technologies spatiales intégrées pour la gestion des ressources hydriques et la protection de l'environnement et la réduction de la vulnérabilité et la réduction des catastrophes. Cet

atelier se tiendra à Djakarta en Indonésie du 7 au 11 juillet 2008. L'objectif global de cet atelier régional est de promouvoir l'utilisation intégrée des capacités démontrées des technologies spatiales en appui aux efforts régionaux, nationaux et internationaux pour la gestion des ressources hydriques et la protection de l'environnement. Ce faisant, nous espérons que la vulnérabilité des États à l'égard des catastrophes naturelles dues à l'eau pourront être réduites et pourront par conséquent être atténuées.

Dans le cadre du programme d'action de Bali qui a été adopté lors de la Troisième Conférence des parties de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique qui s'est tenue à Bali en décembre 2007, les efforts visant à lutter contre le changement climatique devraient être réalisés par les pays relevant de l'annexe 1 de la Convention, mais devraient être réalisés en coopération avec les pays ne relevant pas de l'annexe 1. L'Indonésie a également élaboré un plan d'action national afin de tenir compte du changement climatique qui comprend des programmes d'atténuation et d'adaptation des différents secteurs et un programme de renforcement des capacités institutionnelles afin de mettre en œuvre les programmes d'adaptation et d'atténuation. À cet égard, nous allons suivre de près les débats du symposium, ce que nous avons déjà fait hier, sur les implications juridiques des applications spatiales du changement climatique. L'Indonésie continuera de contribuer activement au renforcement de la coopération internationale à travers la participation des activités de la Sentinel-Asie et l'APSCO. Nous espérons que la coopération internationale va se poursuivre au cours des années à venir, en particulier sous la forme d'activités de coopération en appui au développement durable.

En conclusion, Monsieur le Président, je souhaiterais réitérer l'engagement très ferme de l'Indonésie et le soutien de l'Indonésie aux efforts réalisés par le Sous-Comité pour toute l'humanité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le délégué de l'Indonésie pour cette déclaration que vous avez faite au nom de votre pays. Vous avez, dans votre déclaration, mentionné des éléments très importants et vous avez également indiqué les éléments que vous souhaiteriez voir discuter dans le cadre de cette session du Sous-Comité. Vous avez mis l'accent sur le fait qu'il fallait revenir sur la question de la définition et de la délimitation de l'espace et vous avez également parlé de l'orbite géostationnaire et de l'importance de ces orbites qui doivent être utilisées par tous les pays. Vous avez également mis l'accent sur l'accès équitable. Vous nous avez

également transmis des informations concernant la création d'un registre national concernant les objets spatiaux et vous nous avez également parlé de l'organisation d'un atelier organisé conjointement avec les Nations Unies, atelier qui se tiendra à Djakarta en Indonésie, atelier qui permettra de discuter d'un sujet qui sera également évoqué ici. Vous avez en conclusion, parlé du programme d'action que vous avez lancé pour lutter contre le changement climatique, et nous savons tous que c'est une question qui sera également examinée ici. Je vous remercie également pour les propos aimables que vous avez eus à l'adresse de la Présidence et à l'adresse du Bureau des affaires spatiales. Vous vous êtes également félicité du travail réalisé par le Président sortant du Sous-Comité, M. Raimundo González Aninat du Chili. Je vous remercie en son nom, parce que l'Ambassadeur n'est pas présent, et je me permets de le faire car c'est un ami.

Je donne maintenant la parole à l'Allemagne.

M. J. REICHHARDT (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je voudrais commencer par vous féliciter pour votre élection à la Présidence du Sous-Comité juridique pour la période 2008-2009. Les membres de ma délégation ont eu l'honneur de travailler avec vous pendant de nombreuses années et nous sommes par conséquent convaincus que cette session par vous présidée, sera couronnée de succès. La délégation allemande souhaiterait également remercier l'Ambassadeur Raimundo González Aninat pour l'excellente façon dont il a géré les travaux du Sous-Comité en 2006 et en 2007. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Secrétariat du Bureau des affaires spatiales des Nations Unies pour la façon dont ils ont préparé cette session et je voudrais également remercier M. Sergio Camacho Lara pour de nombreuses années de service exceptionnel à la tête du Bureau et je voudrais bien sûr féliciter Mme Othman pour sa nomination à la tête de ce Bureau. Nous espérons pouvoir travailler avec elle au cours de ce mandat.

Monsieur le Président, la délégation allemande se félicite des progrès qui ont été réalisés lors de la précédente session du Sous-Comité, surtout pour ce qui est de la finalisation de la résolution intitulée "Recommandations permettant de renforcer les pratiques des États et des organisations intergouvernementales et internationales dans l'immatriculation des objets spatiaux. Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée générale en décembre 2007. Nous prenons note également avec appréciation de l'adoption des Lignes directrices 2007 du COPUOS sur la réduction des débris spatiaux. La mise en

œuvre de ces Lignes directrices pourrait faire l'objet d'un point de notre ordre du jour dans un an.

Monsieur le Président, l'année qui s'est écoulée a été une année particulièrement importante pour l'Allemagne. L'Allemagne a contribué à explorer et à utiliser l'espace et je voudrais juste citer quelques éléments qui ont été réalisés par l'Allemagne. Le bureau de la plateforme des Nations Unies sur l'information concernant la gestion des catastrophes, UN-SPIDER, ce bureau a été créé à Bonn en Allemagne. L'année dernière également, un satellite radar allemand, TerraSAR-X qui a été développé dans un partenariat conjoint public privé a été lancé de Baïkonour le 15 juin 2007. Ce satellite est entré dans sa phase opérationnelle en janvier 2008, et nous nous attendons à ce que ce satellite soit une source très importante pour la recherche géo scientifique, y compris dans le cadre du programme d'observation de l'atmosphère européen, le programme GMES. Ce satellite sera également une source de différentes applications commerciales.

Le lancement de Columbus, la contribution européenne à la Station spatiale internationale a coïncidé avec une mission fructueuse de l'astronaute allemand Hans Schlegel. Hans Schlegel est le deuxième astronaute allemand s'étant livré à des activités de ce type.

Je voudrais également parler du premier engin de fourniture européen autonome, le véhicule de transfert automatisé, appelé Jules Verne, qui a été lancé avec succès le 9 mars 2008 de la Station spatiale internationale. Vous savez également que le Centre aérospatial allemand coordonne les communications de ce véhicule de transport automatisé à partir de son centre de contrôle qui se trouve à Oberpfaffenhofen en Allemagne.

Je souhaiterais conclure, Monsieur le Président, en disant que toutes ces réalisations ne font que souligner l'engagement de l'Allemagne pour une utilisation et une exploration pacifique de l'espace, et vous pouvez être sûr que l'Allemagne souhaite que le Sous-Comité continue à travailler sur l'élaboration progressive d'un cadre juridique pratique pour les activités spatiales. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le délégué de l'Allemagne pour cette déclaration, une déclaration qui était courte mais qui était riche en informations. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit, l'adoption de la résolution 62/111 de la part de l'Assemblée générale, résolution intitulée "Recommandations sur le renforcement des pratiques des États et des organisations intergouvernementales internationales sur

l'immatriculation des objets spatiaux, effectivement l'adoption de cette résolution a été un véritable succès et ce succès est le fait du dévouement de différentes délégations, de la délégation allemande et du président du groupe de travail également. Je suis également d'accord avec ce que vous avez dit, effectivement il est important de continuer à discuter de la mise en œuvre de cette résolution et de la transposition des dispositions de cette recommandation dans les législations nationales. J'ai également constaté que l'Allemagne avait participé à plusieurs activités spatiales, surtout les activités qui ont été réalisées dans le cadre d'une coopération européenne et vous avez également parlé de ce qu'a fait l'Allemagne au cours de l'année écoulée. Je voudrais également vous remercier pour les propos aimables que vous avez eus à l'égard de la Présidence et que vous avez eus également à l'adresse de la Directrice du Bureau des affaires spatiales, et du Président sortant du Sous-Comité juridique, M. González Aninat. Je voudrais également vous remercier pour les propos aimables que vous avez eus à l'adresse de l'ancien Directeur du Bureau, M. Camacho Lara pour le service exceptionnel qu'il a prêté pendant de nombreuses années. Je vous remercie, et je donne maintenant la parole à la Fédération de Russie.

M. E. T. ZAGAYNOV (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. La délégation de la Fédération de Russie désire avant tout vous féliciter pour votre élection à la Présidence. Nous sommes convaincus que votre riche expérience ainsi que vos connaissances contribueront à l'efficacité et au résultat de notre travail.

Nous désirons également remercier Raimundo González qui a géré de manière très habile les travaux de notre Sous-Comité. Nous désirons également nous faire l'écho des félicitations et vœux de succès à Mme Mazlan Othman pour sa nomination à la direction du Bureau des affaires spatiales.

Monsieur le Président, la Fédération de Russie a toujours soutenu le renforcement de la coopération internationale et ce dans différents domaines, la recherche et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Un élément indispensable destiné à répondre aux intérêts de tous sont les règles juridiques internationales adéquates répondant aux besoins actuels. Déjà dans la déclaration sur les principes quant aux activités des États sur l'utilisation et l'exploration de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques de 1963, il était stipulé que la coopération internationale dans le domaine scientifique, juridique, dans le domaine de la recherche pour ce qui est de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, devra contribuer au renforcement

de la coopération mutuelle et aux relations entre les pays. Afin de faire avancer le droit spatial, c'est avant tout l'ONU et notre Sous-Comité qui ont un rôle à jouer et durant ces dernières années, nous avons déjà obtenu des résultats importants. C'est pourquoi nous désirons mentionner ici l'adoption en 2007 par l'Assemblée générale de l'ONU la résolution sur les pratiques des États et des organisations internationales en matière d'immatriculation des objets spatiaux.

L'ordre du jour du Sous-Comité est fort chargé. Cette année, nous avons vu apparaître deux nouveaux points, le renforcement des capacités en matière de droit spatial et échanger nos informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace. Notre délégation soutient le débat sur ces questions et nous espérons que les résultats seront positifs. Nous estimons que l'échange d'informations sur les législations nationales peut s'avérer fort utile pour les États qui viennent de commencer à élaborer leur propre législation en la matière, mais également pour ceux qui se sont déjà dotés de nombreuses lois en la matière.

Dans le cadre du groupe de travail sur "L'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", nous devons aborder la question des activités des États sur la Lune. La Fédération de Russie comme d'autres États, n'a pas rejoint l'accord en la matière, cependant nous estimons que le débat est opportun justement pour tenir compte des différents programmes nationaux et internationaux dans l'exploration de la Lune. L'apparition de nouveaux acteurs dans le domaine des activités spatiales et les progrès en matière de recherche nécessitent un développement du droit spatial et nous estimons que le questionnaire sur la question de l'évolution du droit spatial qui était proposé il y a deux ans pourrait justement nous orienter dans nos travaux au sein du Sous-Comité et nous permettrait d'identifier les priorités et les positions de tous les États intéressés.

Nous avons déjà remarqué durant les années écoulées, les lacunes dans le régime spatial et nous estimons qu'il est nécessaire d'adopter une approche intégrée pour ce qui est de la gestion des activités spatiales et nous estimons qu'il est nécessaire pour résoudre tous les problèmes, d'élaborer une convention des Nations Unies sur le droit spatial international. Cela nous permettrait justement d'aborder tous les aspects de la conquête spatiale, l'utilisation des technologies spatiales, tout en tenant compte des intérêts des diverses parties prenantes. L'un des objectifs principaux selon nous est d'identifier les voies et les moyens de protéger l'espace. Le droit international ne prévoit pas d'interdiction de déploiement d'armes dans l'espace, à l'exception des ADM. Le déploiement

d'armes dans l'espace pourrait justement attiser les tensions entre les États, minerait la confiance et la coopération entre les États en matière spatiale. Un projet d'accord destiné à interdire le déploiement d'armes dans l'espace, à l'intention de combler cette lacune du droit international et il nous permettrait de dresser les bases de toute recherche à venir, il nous permettrait de protéger les objets spatiaux et renforcer la sécurité. C'est pourquoi nous vous invitons à soutenir cette initiative et nous espérons que ce document fera l'objet d'un débat fructueux. Notre délégation est persuadée que résoudre les questions de la sécurité spatiale et l'utilisation de l'espace dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité ne peut que passer par une interdiction de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

Le PRÉSIDENT [*interprétation du russe*] :

Je remercie le représentant de la délégation de Russie qui, dans sa déclaration, a également attiré notre attention sur toute une série de questions importantes. Nous sommes chargés notamment de nous doter de normes internationales en matière spatiale pour répondre aux besoins actuels. C'est très important, en effet. J'ai également évoqué attentivement la question des activités des États sur la Lune mais également pour les autres corps célestes. En effet, il s'agit d'une question importante qui est inscrite à l'ordre du jour du groupe de travail chargé de l'examen de "L'état et de l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". J'ai également entendu des idées intéressantes, avec notamment cette nouvelle proposition d'accord, accord proposé par la Russie et la Chine, qui sera présenté à Genève et qui aborde la question de la non militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

Je désire également vous remercier pour vos aimables paroles, mais également pour le Directeur du Bureau des affaires spatiales, ainsi qu'aux autres membres du personnel. Je vous remercie, je vais à présent donner la parole au distingué représentant de l'Ukraine.

Mme N. MALYSHEVA (Ukraine)

[*interprétation du russe*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. La délégation ukrainienne vous félicite pour votre élection à la Présidence du Sous-Comité juridique pour la période 2008-2009. Vous avez été à plusieurs reprises élu à ce poste et vous avez toujours fait preuve d'une connaissance approfondie des questions que nous abordons ici et nous sommes persuadés que lors de la présente session en cours, vous serez en mesure de mener à bien le mandat du Sous-Comité destiné à développer le droit spatial international et également sa promotion dans le monde.

Monsieur le Président, j'aimerais mentionner brièvement nos activités spatiales pour l'année écoulée. Cette année a été assez fructueuse pour le monde spatial. Cette année, nous avons célébré près de dix anniversaires, le cinquantenaire des activités spatiales et la création du Comité de l'ONU, le centenaire de la naissance de Sergi Korov, le 40^{ème} anniversaire du premier instrument juridique international réglementant les activités spatiales, le Traité des Nations Unies sur l'espace, l'Année internationale de l'héliophysique, entre autres. En Ukraine, à l'occasion de ces anniversaires, nous avons organisé divers événements, des conférences, des colloques, ainsi que des expositions entre autres.

En 2007, l'Ukraine a achevé son troisième programme spatial national, programme de restructuration, de commercialisation mais également d'introduction de technologies spatiales de dernier cri. Nous avons également présenté au Parlement un projet de nouveau programme spatial ukrainiens pour les années 2008 à 2012. Une grande importance a été accordée par notre pays à la coopération avec les puissances spatiales ainsi qu'avec les organisations internationales. Nous avons renforcé notre coopération avec l'Agence spatiale européenne afin de permettre à l'Ukraine peu à peu d'avancer vers un statut de membre de l'ESA. C'est ainsi qu'au mois de janvier 2008, nous avons signé un accord avec l'ESA portant sur la coopération dans l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Déjà en janvier 2007, l'Ukraine avait ratifié un accord sur la coopération dans le cadre GNSS entre l'Ukraine, l'Union européenne et ses États membres. Nous avons également renforcé notre coopération avec la Fédération de Russie et le Brésil. Nous avons réalisé avec succès des projets conjoints avec la Chine, au nombre de 29, dans le cadre du plan de coopération avec la Chine en matière spatiale pour les années 2006-2010.

Nous avons également entamé la préparation de différents projets avec l'industrie aéronautique des États-Unis. Nous avons signé un accord cadre de coopération entre l'Agence spatiale nationale ukrainienne et les agences françaises et italiennes. Nous avons également renforcé notre coopération avec l'Égypte, la République de Corée, la Turquie et également l'Argentine.

Monsieur le Président, la délégation ukrainienne apprécie tous les points inscrits à notre ordre du jour. Ils sont tous importants et nous espérons que nos travaux nous permettront d'avancer dans la résolution de problèmes, problèmes pertinents pour le développement du droit spatial international.

S'agissant du point portant sur l'État et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, notre délégation continue de se prononcer en faveur du respect du régime international actuel mais soutient l'approfondissement du débat dans le cadre du mandat du Sous-Comité juridique sur la manière de faire évoluer plus avant ce droit spatial. La finalité d'un tel débat et la voie à suivre pourront faire l'objet d'un examen par le groupe de travail mis sur pied au titre du point 6 de l'ordre du jour. La délégation ukrainienne estime que l'absence de définition et de délimitation de l'espace extra-atmosphérique, étant donné le rythme effréné de développement des techniques et technologies spatiales, pose problème pour le droit spatial mais également pour le droit aérien international. C'est pourquoi nous estimons que pour délimiter l'espace et l'espace aérien, nous devons coopérer avec l'OIAC. Nous avons à plusieurs reprises mentionné la nécessité de recourir à la coopération entre les différentes institutions dans le cadre de l'examen de différents points de notre ordre du jour, notamment au sein même des Nations Unies. C'est ainsi que la question des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, ce débat a beaucoup avancé grâce à notre coopération avec l'AIEA. Il existe encore un énorme potentiel de coopération avec les différentes agences, c'est pourquoi nous accueillons favorablement toute idée allant dans ce sens, notamment le rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du Système des Nations Unies.

Monsieur le Président, à l'occasion de la 48^{ème} session dans le cadre du "Débat général", nous avons mentionné la nécessité d'aborder la question de la formation du renforcement des capacités en matière de droit spatial et nous sommes ravis de constater que cette proposition a été soutenue par notamment l'Afrique du Sud et nous nous félicitons de voir apparaître ce point à l'ordre du jour.

Nous avons beaucoup progressé en matière de formation, de renforcement des activités, en matière de droit spatial, par le biais du groupe international d'experts ce qui nous permet d'être optimistes. En effet, cela nous permettra notamment d'introduire une branche juridico-spatiale dans les centres de recherche et de technologies spatiales régionaux. Cette année, nous fêtons le 10^{ème} anniversaire de l'accord russo-ukrainien sur la création d'un centre international du droit spatial qui, durant ces dernières décennies, fonctionne très bien à Kiev et contribue au développement du droit spatial en Ukraine mais également au sein de la CEI. À l'occasion de cet anniversaire, au mois de juin 2008, qui accueillera une conférence internationale sur les questions relatives au

renforcement des capacités en matière de droit spatial. C'est ainsi que nous saisissons cette occasion pour vous y inviter.

Monsieur le Président, s'agissant de la commercialisation et privatisation des activités spatiales, de la diversification de ces activités, nous constatons un renforcement du rôle de la législation spatiale nationale et c'est pourquoi nous nous félicitons de l'introduction à notre ordre du jour d'un point consacré à l'échange d'informations sur les législations nationales en matière de droit spatial. Nous avons accumulé une certaine expérience en matière législative pour ce qui est des activités spatiales et nous serons ravis de partager cette expérience avec vous au titre du point 12 de l'ordre du jour. Nous espérons que nous ne nous limiterons pas uniquement au partage d'informations, ce qui est important c'est d'approfondir le travail déjà mené par le Secrétariat, notamment la présentation sur le site Internet et des informations sur les différents pays. Les États doivent prendre conscience de l'importance de ces informations pour faire avancer le droit spatial dans les pays qui n'en sont qu'à leurs balbutiements.

Dans le cadre de la proposition du Comité quant aux nouveaux points abordés au sein du Sous-Comité juridique, nous désirons ici souligner l'importance du colloque, colloque qui est depuis plusieurs années organisé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial. Dans le cadre de ces colloques, on se pose des questions d'actualité pour le droit spatial. Ces questions doivent néanmoins être examinées en profondeur par les États et cela pourrait notamment se faire par le biais du mandat du Sous-Comité juridique.

On ne peut que mentionner la pertinence des questions qui se posent en matière environnementale ces dernières années, par exemple la pollution par les débris spatiaux de la basse orbite, mais également les changements climatiques qui sont le problème n°1 pour la survie même de l'humanité. Notre délégation estime qu'il est temps pour le Sous-Comité d'aborder la question des débris spatiaux. C'est pourquoi nous vous proposons, dans une première étape, d'inscrire à l'ordre du jour de la quarante-huitième session un point relatif à l'échange d'informations des États sur leur réglementation nationale en matière de débris spatiaux.

Enfin, Monsieur le Président, nous sommes prêts à contribuer à tous les débats qui se tiendront dans le cadre de la présente session. Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation du russe*] :

Je vous remercie, je remercie la distinguée représentante de l'Ukraine pour son intervention et les questions, les idées que vous avez mentionnées. Vous avez mentionné le développement du droit spatial, les programmes spatiaux ukrainiens, la coopération entre l'Ukraine et l'ESA, mais également avec d'autres pays avec lesquels vous avez renforcé votre coopération. Vous avez d'autre part mentionné certains éléments de notre ordre du jour. Vous avez mis le doigt sur certains éléments, mentionné les idées nouvelles qui selon moi ont leur importance et devront être abordées dans le cadre de nos débats au sein du Sous-Comité juridique. Vous voulez également inscrire à l'ordre du jour de la quarante-huitième session un point sur l'échange d'informations entre les États pour ce qui est des réglementations visant à réduire les débris spatiaux. Il me semble que c'est encore une fois une initiative tout à fait méritoire.

[*interprétation de l'anglais*] : Je vais maintenant donner la parole au distingué représentant de la Malaisie qui interviendra dans le cadre du "Débat général".

Mme O. B. OSMAN (Malaisie)

[*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au nom de la délégation malaisienne, je souhaiterais vous féliciter pour votre élection à la Présidence de cette session du Sous-Comité juridique. Nous sommes convaincus que votre expérience indéniable et votre engagement permettront de guider le Sous-Comité dans ses travaux et d'atteindre les objectifs qui sont les nôtres. Nous souhaiterions également remercier le Président sortant pour l'esprit d'initiative dont il a fait preuve. La délégation malaisienne souhaiterait également saisir cette occasion pour féliciter le Pr Othman de Malaisie pour sa nomination au poste de Directeur du Bureau des affaires spatiales.

Monsieur le Président, je voudrais commencer par mentionner certains événements dignes d'être énoncés ici, événements qui ont eu lieu en Malaisie depuis la dernière session du Sous-Comité. J'ai le plaisir d'annoncer qu'un astronaute malaisien a participé pour la première fois à une mission le 10 octobre 2007. Un astronaute malaisien a participé à la Mission Soyuz TMA11 qui a été lancée du cosmodrome de Baïkonour au Kazakhstan. À cet égard, la délégation malaisienne souhaiterait remercier très chaleureusement la Fédération de Russie pour sa coopération, coopération qui a permis à nos rêves de devenir réalité. Ce programme est un programme particulièrement important et excitant pour la Malaisie. Du 6 au 27 mars 2007, la Malaisie a accueilli la 29^{ème} École internationale pour les jeunes astronomes. Cette école est une initiative de l'Union des astronomes internationale, initiative qui

a pour objectif de renforcer et de promouvoir le développement d'astronomes au niveau international. 40 participants ont participé à ce cours, ces participants étaient des étudiants qui disposaient d'un diplôme en astronomie et en sciences spatiales. Ils ont participé à des séminaires, à des sessions informatiques, à des sessions pratiques pendant une période de trois semaines. Les professeurs, dans le cadre de cette école, provenaient de tous les pays du monde.

Monsieur le Président, le satellite malaisien appelé RazakSAT sera lancé en septembre de cette année, d'un lanceur américain FALCON-1 qui appartient et qui est opéré par une entreprise appelée Space Exploration Technology. Ce satellite sera lancé de Kwajalein. Ces images de RazakSAT seront utilisées pour la foresterie, pour la pêche, pour la migration et pour la sécurité et tout cela est très important pour notre nation. RazakSAT est un petit satellite. La Malaisie va également développer un satellite de communication national afin d'améliorer et de renforcer la technologie spatiale et le capital humain. Le développement de ce satellite prendra six ans et sa durée de vie opérationnelle sera de dix ans.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant en arriver aux sujets qui seront discutés dans le cadre de cette session. Pour ce qui est du point 6 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies", la Malaisie est signataire du Traité sur l'espace et de l'Accord sur le sauvetage et envisage de ratifier les autres traités. La Malaisie est à l'heure actuelle en train d'étudier la faisabilité d'accéder aux autres traités. D'ailleurs, l'Agence spatiale nationale malaisienne en collaboration avec le procureur général, a entamé l'élaboration d'un projet de loi sur l'espace et l'objectif étant d'en arriver à une législation spécifique qui permettra de réglementer les activités spatiales de la Malaisie. Des consultations sont en cours avec les principales parties prenantes.

Monsieur le Président, depuis plus de 15 ans qu'ils existent, je pense qu'il est grand temps que les Principes sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace soient revus et réexaminés. Une approche pragmatique doit être adoptée. Il faut formuler un nouveau cadre afin de tenir compte des nouvelles exigences. Un nouvel examen de ces principes devrait être un examen exhaustif. Il faudrait inclure les aspects formels et les aspects significatifs de ces principes.

La Malaisie estime que les États qui utilisent les sources d'énergie nucléaire devraient réaliser leurs activités en respectant pleinement les principes. Il faut prévenir toute collision ou tout accident qui risquerait de constituer un danger pour l'espace et pour l'atmosphère. S'il existe un risque

réel de collision entre les débris spatiaux et les objets spatiaux détenant des sources d'énergie nucléaire, ce qui pourrait causer des dégâts très graves, l'utilisation des sources d'énergie nucléaire devrait être limitée à des missions spatiales lointaines. En outre, des contrôles de sûreté nécessaires devraient être mis en place dans le cadre de ces missions.

Monsieur le Président, pour ce qui est de point 10 de l'ordre du jour, à savoir "Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles", la Malaisie est partie à la Convention et au Protocole. Ces instruments sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2006. Afin de mettre en œuvre la Convention et son Protocole, la Malaisie a adopté une législation sur les intérêts internationaux en matière d'équipement mobile, la législation 659 de 2006, et la Malaisie est devenue également partie au Protocole sur les actifs spatiaux et deviendra partie à ce protocole lorsque ce protocole sera finalisé. La Malaisie a déjà mis en place toute la législation nécessaire en ce sens.

Monsieur le Président, pour ce qui est de l'immatriculation des objets spatiaux, en particulier lorsqu'il y a juridiction et contrôle sur un objet spatial qui a été lancé par plusieurs États, la Malaisie estime que l'État qui a immatriculé l'objet spatial devrait garder la juridiction et le contrôle sur cet objet, conformément à l'article 8 du Traité sur l'espace, et si la juridiction et le contrôle sur l'objet spatial est modifié, un accord approprié doit être conclu entre les États chargés du lancement, conformément à l'article 2 de la Convention sur l'immatriculation.

Pour votre information, Monsieur le Président, nous souhaiterions dire que même si la Malaisie n'est pas partie à la Convention sur l'immatriculation, en pratique les objets spatiaux lancés par la Malaisie dans l'espace sont immatriculés auprès du Bureau des affaires spatiales, et le Bureau des affaires spatiales reçoit régulièrement des informations actualisées sur le statut des objets spatiaux malaisiens dans l'espace. Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la distinguée représentante de la Malaisie pour cette déclaration. Dans cette déclaration, vous nous avez présenté des informations sur les activités spatiales réalisées en Malaisie et vous nous avez également parlé de la coopération existant entre la Malaisie et d'autres pays. Vous nous avez également informés de la préparation d'un projet de loi sur les activités spatiales et je pense que cela est très important

compte tenu des débats que nous allons avoir sur le droit et sur les législations nationales en matière d'espace. Vous avez également fait des observations sur les Principes concernant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et vous avez indiqué à ce sujet qu'il est très important de revoir ces Principes, et vous avez également indiqué quelle était la position de votre délégation concernant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire. Enfin, vous avez également fait des observations sur le protocole qui est en cours de finalisation et vous avez également indiqué que la Malaisie est prête à devenir partie à ce protocole dès que ce protocole sera finalisé. Vous avez également indiqué que vous estimiez que tous les objets spatiaux devaient être immatriculés et que plusieurs principes à ce sujet devaient être respectés. Je vous remercie pour votre déclaration et je voudrais également vous remercier pour les propos aimables que vous avez eus pour la Présidence et pour le Directeur du Bureau des affaires spatiales. J'avais oublié, à ce sujet, de remercier le délégué qui vous a précédé, à savoir la délégation ukrainienne et je m'excuse de ne pas l'avoir fait.

Je donne maintenant la parole aux États-Unis.

M. M. SIMONOFF (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous féliciter pour votre élection à la Présidence du Sous-Comité. Le Sous-Comité continuera de contribuer de façon significative à l'affinement et au développement du droit spatial sous votre houlette. Nous souhaiterions également constater les progrès qui ont été réalisés par le Sous-Comité lorsque votre prédécesseur, M. González présidait le Sous-Comité, et nous souhaiterions également féliciter le Directeur, Mme Otham.

C'est un véritable plaisir que d'être ici à Vienne et que de rencontrer un groupe d'experts juridiques. Lors de la dernière session du Sous-Comité, nous avons eu une session tout à fait productive et l'Assemblée générale a adopté une résolution sur l'immatriculation des objets spatiaux. Nous espérons que les progrès se poursuivront dans le cadre de l'étude des différentes questions. Le COPUOS et le Sous-Comité ont un historique tout à fait différent, c'est-à-dire que l'on travaille à travers le consensus, on élabore un droit spatial afin de promouvoir plutôt que d'entraver l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

En particulier, il faudrait féliciter ce Sous-Comité pour le rôle qu'il a joué dans l'élaboration des traités de base concernant l'espace, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique,

l'Accord sur le sauvetage et le retour et les Conventions sur la responsabilité et sur l'immatriculation. Dans le cadre juridique sous-tendant ces traités, l'utilisation de l'espace par les nations, par les organisations internationales et maintenant par les entités privées, est devenue de plus en plus importante et le résultat c'est que les technologies et les services spatiaux contribuent de façon incommensurable à la croissance économique et à l'amélioration de la qualité de vie de par le monde.

Cette session est également une session qui nous permettra d'examiner le fait qu'un grand nombre d'États n'ont pas accédé aux quatre traités fondamentaux, y compris certains membres du COPUOS. Le Sous-Comité devrait inviter les États et les organisations internationales à envisager de ratifier et de mettre en œuvre les quatre instruments que je viens de citer. Et bien sûr, le COPUOS devrait encourager les États ayant accédé à ces instruments à se pencher sur la transposition de ces instruments dans leur législation nationale et nous en dirons un petit peu plus lorsque nous examinerons ce point de l'ordre du jour.

Avant de discuter du travail du Sous-Comité, je voudrais faire quelques observations sur les récentes activités spatiales aux États-Unis. Le 20 février de cette année, un missile tactique modifié a été lancé à partir d'un navire américain qui était engagé dans le cadre du Bureau de la reconnaissance nationale. Ce satellite qui avait été immatriculé auprès du Secrétaire général des Nations Unies, le satellite USA-193 était dans son orbite finale avant de faire ce qui aurait été une rentrée non contrôlée dans l'atmosphère. L'objectif de cette opération, opération qui a été fructueuse, était de faire en sorte que le carburant, il s'agissait de 453 kg de propergol hautement toxique hydrazine, ne se propage pas. Compte tenu des perturbations qu'a connues ce satellite après le lancement, les experts américains avaient déterminé que le carburant toxique avait gelé et survivrait probablement à la rentrée, ce qui signifierait un risque unique pour la population. Après avoir évalué ces estimations, le Président des États-Unis a pris la décision de détruire le satellite et il l'a fait afin de réduire les risques pour l'humanité, risques qui pourraient découler de cette hydrazine toxique. À la fin de cette opération, la marine américaine a éliminé les modifications spécifiques qui figuraient sur les deux missiles tactiques restant et les trois navires. Les États-Unis n'ont pas du tout l'intention d'adapter toute technologie pour cet effort extraordinaire pour les systèmes d'armement actuels ou futurs. Pratiquement tous les débris découlant de cette destruction ont pénétré dans l'atmosphère et selon nous, aucun débris n'a survécu à la rentrée.

Avant cette destruction, le 14 février 2008, les États-Unis avaient présenté une notification au Secrétaire général des Nations Unies et au Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, d'autres organes des Nations Unies et d'autres gouvernements de par le monde. Cette notification détaillée informait les destinataires que le Président des États-Unis avait autorisé le Département de la défense américain à tenter cette destruction et expliquait les raisons de cette destruction. Cette notification disait également que "la Convention sur la responsabilité prévoyait qu'une partie sera totalement et absolument responsable de tous les dégâts", fin de citation, et, je cite "causés par des objets spatiaux sur la surface de la Terre ou par des engins en vol", fin de citation. Compte tenu du fait que les États-Unis sont parties à cette Convention, toute responsabilité américaine serait déterminée conformément aux dispositions de ces traités. Cette notification indiquait également que s'il y avait tout autre débris ou tout autre composant qui atterrirait sur le territoire d'un gouvernement étranger, les États-Unis pourraient récupérer ces débris conformément à l'article 5 de l'Accord sur le sauvetage et le retour.

La notification indiquait également que toute action américaine sur cette question serait réalisée conformément aux dispositions du Traité sur l'espace extra-atmosphérique.

Les États-Unis ont également présenté une notification au Secrétaire général, au STSC, autres organes des Nations Unies ou gouvernements de par le monde, le lendemain de cette destruction fructueuse.

Monsieur le Président, pour ce qui est du programme spatial civil américain, les États-Unis ont eu une année particulièrement productive, grâce à nos partenaires internationaux et grâce à nos propres efforts. Nous pourrions transmettre un résumé détaillé de ces activités, mais nous n'allons pas entrer dans les détails compte tenu du peu de temps que nous avons à notre disposition.

Les États-Unis sont prêts à atteindre les objectifs qui sont les leurs en matière d'exploration et ce conformément à notre politique. Les États-Unis sont également prêts à coopérer avec d'autres pays, avec des consortiums internationaux sur des activités spatiales qui seraient avantageuses pour tous et qui permettraient de renforcer l'utilisation pacifique de l'espace. Les domaines potentiels de coopération élargis incluent la disposition d'information sur la surveillance spatiale américaine aux opérations de satellite ainsi que le développement et l'opération de systèmes d'observation terrestres.

Dans le cadre de cette session, Monsieur le Président, je voudrais que l'on revienne sur les succès engrangés par le Sous-Comité dans le domaine du droit spatial. Je pense que le succès est dû surtout à la capacité du Sous-Comité à se concentrer sur les problèmes pratiques et à essayer de régler ces problèmes via le consensus et dans le cadre d'un consensus axé sur les résultats. Le Sous-Comité a montré, comme dans le cadre de l'immatriculation, compte tenu de la résolution qui a été adoptée par l'Assemblée générale et comme le Sous-Comité va le montrer, il peut continuer à travailler de cette façon. Lorsque l'on discutera du point de l'ordre du jour concernant les législations et le renforcement des capacités, il faut éviter la tentation qui voudrait que l'on se concentre sur des problèmes théoriques au lieu de se concentrer sur les problèmes pratiques, car le succès du Sous-Comité sera attribué justement au fait que le Sous-Comité se concentrera sur des questions pratiques et ne prolongera pas des débats sur des questions politiques.

Je voudrais vous remercier et remercier le Bureau pour les informations actualisées concernant les traités. Je voudrais vous remercier pour votre attention et ma délégation espère que cette session sera productive et couronnée de succès.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le délégué des États-Unis pour ces informations, informations que vous avez transmises au titre du point 5 de notre ordre du jour. Dans votre déclaration importante vous êtes revenu sur l'importance des quatre instruments internationaux relatifs à l'espace et vous avez également fait des observations sur le droit national et du travail qui a été réalisé par le Sous-Comité juridique en ce sens lors des sessions précédentes. Dans votre déclaration écrite, vous avez également présenté toutes les activités spatiales qui ont été réalisées par les États-Unis, vous avez parlé également du programme spatial civil, et je pense qu'il serait très important de lire votre déclaration avec attention car c'est une déclaration qui a plusieurs pages. Je voudrais également vous remercier pour avoir informé le Sous-Comité de la destruction récente du satellite et vous avez bien expliqué les circonstances ayant entouré cette destruction.

Dans votre déclaration, vous avez également indiqué qu'il était très important que le Sous-Comité continue de se concentrer sur les problèmes pratiques et qu'il était très important de continuer à se concentrer sur le consensus dans le cadre d'un processus axé sur les résultats. Je pense que le consensus a toujours été et continuera d'être un des principes fondamentaux, surtout lorsqu'il s'agit de discuter des questions relevant de la coopération

internationale en matière d'espace au sein du Sous-Comité et au sein du Comité en général. Je voudrais, en conclusion, vous remercier pour les propos aimables que vous avez eus pour la Présidence et pour le Directeur du Bureau des affaires spatiales. Je vous remercie.

J'ai encore un dernier orateur inscrit sur ma liste. Il s'agit du Pakistan. Le Pakistan vous avez la parole.

M. U.I. JADOON (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je voudrais commencer par me joindre à ce qui a été dit par les délégations qui m'ont précédé et vous féliciter pour votre élection à la Présidence. Ma délégation souhaiterait vous assurer de son plein appui et de sa coopération au cours de cette session. Nous sommes convaincus que sous votre houlette ce Sous-Comité aura des discussions fructueuses et obtiendra des résultats concrets.

Nous souhaiterions également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur González du Chili, pour avoir géré les travaux du Sous-Comité avec succès au cours des deux dernières années. Nous souhaiterions également saisir cette occasion pour souhaiter encore une fois la bienvenue au Directeur, Mme Mazlan Othman, au Bureau des affaires spatiales. Nous estimons que son expérience et son professionnalisme seront grandement bénéfiques pour le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies. Nous souhaiterions également remercier le Secrétariat pour l'élaboration de tous les documents dont nous sommes saisis.

Monsieur le Président, le Pakistan reconnaît l'intérêt commun de l'humanité dans le progrès de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques exclusivement. Nous estimons très fermement que l'exploration et l'utilisation de l'espace devraient être réalisées en tenant compte des avantages de tous les pays quel que soit leur développement économique et scientifique, et nous estimons que l'espace constitue un véritable patrimoine pour l'humanité. Les cinq traités des Nations Unies sur l'espace énoncent le cadre juridique qui prévoit l'application de ces principes et cela permet de disposer d'un mélange de droits et d'obligations et de renforcer les principes convenus au niveau international.

Le respect de ces cinq traités constitue une véritable base qui permettra de préserver la nature exclusivement pacifique de l'espace et de renforcer la coopération internationale sur les questions concernant l'exploration pacifique. Le Pakistan est l'un des très peu de pays parties aux cinq traités et nous souhaiterions lancer un appel à tous les pays

n'ayant pas ratifié encore ces cinq traités en leur demandant de le faire.

Monsieur le Président, nous souhaiterions également saisir cette occasion pour remercier la délégation belge pour avoir été une véritable délégation chef de file concernant l'Accord sur la Lune et l'adhésion à cet accord, et je pense qu'il y aura un document qui sera distribué en ce sens au Sous-Comité. Nous sommes parties à cet accord et nous allons par conséquent nous porter coauteurs au document qui sera distribué et nous espérons qu'un débat sera réalisé à ce sujet. Ce document devrait permettre d'envisager de façon positive cet accord de la part des pays qui ne sont pas encore parties à cet accord.

Monsieur le Président, le Sous-Comité juridique du COPUOS a un rôle significatif à jouer. Il doit débattre et doit examiner le régime juridique existant, il doit également analyser les problèmes juridiques découlant de l'exploration de l'espace, et nous reconnaissons la valeur de ce Sous-Comité qui doit également promouvoir l'éducation en matière de droit spatial, renforcer les capacités nationales et constituer la base de la coopération internationale à cet égard. Nous souhaiterions également que le Sous-Comité continue d'élargir ses activités dans ce domaine. Le Pakistan, même s'il dispose d'un programme spatial modeste quoique augmentant, souhaiterait que le Sous-Comité nous aide à élaborer et à développer davantage les législations nationales relatives à l'espace. Le Pakistan souhaiterait réitérer le fait que l'espace devrait être exsangue de toute utilisation non pacifique et le Pakistan appuiera tout arrangement juridique qui permettra à cette cause d'être respectée. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le Pakistan pour cette déclaration courte mais riche en informations au titre de ce point de l'ordre du jour, le point 5 "Débat général". Je voudrais également dire que le Pakistan dans sa déclaration est revenu sur une utilisation exclusivement pacifique de l'espace et vous avez également indiqué que le Pakistan était partie aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Vous avez également lancé un appel pour que ces cinq traités soient ratifiés afin d'assurer une utilisation exclusivement pacifique de l'espace. Vous avez également indiqué que vous étiez prêt à vous porter coauteur du document qui est en train d'être élaboré par la délégation belge et vous avez également dans votre déclaration réitéré le fait que votre pays souhaite que l'espace ne soit utilisé qu'à des fins pacifiques et que vous appuierez tout arrangement juridique qui permettrait d'atteindre cet objectif. Je vous remercie pour les propos aimables que vous avez eus à l'égard de la Présidence et à l'égard de la Directrice du Bureau.

Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour ? Y a-t-il d'autres orateurs qui souhaitent s'exprimer sur le point 5 "Débat général" ? Ce n'est pas le cas. Je voudrais par conséquent remercier tous les orateurs qui se sont exprimés jusqu'à présent.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (point 6 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons poursuivre l'examen de notre ordre du jour et nous allons passer sans plus tarder à l'examen du point 6, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Je voudrais également rappeler aux différentes délégations que ce point sera discuté dans le cadre du Sous-Comité, mais les débats détaillés se poursuivront dans le cadre du groupe de travail et il y a une salle qui a été mise à disposition de ce groupe de travail et le groupe de travail sera présidé par la Grèce.

Je n'ai pas d'orateurs inscrits sur la liste pour intervenir au sein du Sous-Comité sur ce point. Y a-t-il des délégations qui souhaitent s'exprimer sur ce point ici au sein du Sous-Comité ou est-ce que vous préférez intervenir directement dans le cadre du groupe de travail ? Personne ne souhaite s'exprimer, donc nous en avons terminé avec ce point de l'ordre du jour.

Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial (point 7 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Peut-être que nous pourrions passer au point 7, "Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Est-ce que nous avons des demandes d'intervention au titre de ce point ? Il n'y a aucune délégation inscrite sur ma liste, mais nous avons un certain nombre d'observateurs qui souhaitent s'exprimer, il s'agit d'organisations s'étant vu octroyer le statut d'observateurs auprès du COPUOS et du Sous-Comité. Avec votre autorisation, je vais donc donner la parole aux différents observateurs. Nous allons donc commencer par l'Académie internationale d'astronautique, M. Jean-Michel Contant qui est Secrétaire général de l'IAA.

M. J.-M. CONTANT (Académie internationale d'astronautique) [*interprétation de l'anglais*] : M. l'Ambassadeur, Mmes et MM. les délégués, je voudrais remercier le nouveau Directeur du Bureau des affaires spatiales,

Mme Othman et le Président du 47^{ème} Sous-Comité juridique. Je voudrais vous remercier pour le rôle actif dont vous avez géré les travaux du COPUOS et l'Académie essaiera de contribuer au succès de cette session.

L'Académie internationale est connue d'un grand nombre d'entre vous, donc l'Académie internationale d'astronautique, parce qu'il y a un grand nombre d'académiciens qui participent à cette session, y compris Mme Othman qui est le nouveau membre de notre conseil d'administration et le Pr Kopal qui est un des membres fondateurs et qui est notre conseil.

Nous sommes une communauté internationale composée de 1200 experts qui ont pour objectif d'élargir les frontières de l'espace. Pour promouvoir le développement de l'astronautique, l'Académie entreprend un certain nombre d'activités y compris la reconnaissance de contributeurs particulièrement performants à travers des élections et des prix. L'Académie facilite également la communication entre professionnels, développe et s'occupe de la promotion de nouvelles idées, de nouvelles initiatives, implique le public et essaie également de promouvoir un sentiment de communauté au sein des membres. Un grand nombre d'entre vous savent que l'Académie internationale d'astronautique a toujours participé au congrès astronautique international et nous contribuons à hauteur d'un tiers des documents qui sont publiés dans le cadre de ce congrès, mais l'Académie fait beaucoup plus que cela.

Nous sommes une organisation non gouvernementales indépendante qui est composée de 77 instances nationales. Nous avons été créés au début des années 60 et nous avons été reconnus par les Nations Unies en 1987. Nous sommes une société honoraire avec un ordre du jour tout à fait actif. Nous publions un journal intitulé "Acta astronautica". Nos membres travaillent étroitement avec les agences spatiales nationales et internationales, avec la communauté universitaire et en particulier les universités scientifiques nationales, les centres d'ingénierie afin de déterminer les besoins et les objectifs afin d'aider à élaborer les politiques et à forger une coopération sur les études cosmiques. Nous avons 40 études en cours d'élaboration et neuf études ont été publiées au cours de ces deux dernières années et sont disponibles sur notre site Internet.

Nous avons également produit une étude sur la gestion du trafic spatial. Il s'agit d'une étude qui a été mentionnée à plusieurs reprises et qui a été distribuée au COPUOS lors de la dernière session. Nous avons également publié une étude sur les petits satellites sur des missions d'observation terrestre rentables. Cette étude a également été

distribuée aux membres du COPUOS l'année dernière. Nous avons publié récemment une étude sur la réduction des débris spatiaux intitulée "Mettre en œuvre ou créer une zone à débris zéro", et nous avons également un dictionnaire en 18 langues disponible sur notre site web. Nous avons également des pages Internet traduites en 22 langues.

J'ai également le plaisir de dire que notre étude sur les prochaines étapes dans l'exploration de l'espace lointain qui sera publié sous forme de livre, que cette étude sera disponible pour toutes les délégations en juin prochain. Nous allons bientôt publier une nouvelle étude sur l'énergie nucléaire et l'espace et la propulsion, étude qui sera présentée lors de notre prochaine réunion qui se tiendra ici à Vienne. Cette étude de 257 pages discute des stratégies de propulsion nucléaire, de fusée thermique nucléaire, de réacteur nucléaire pour la propulsion électrique et pour le transport dans l'espace. Cette étude n'est pas simplement une étude technique. Cette étude met également l'accent sur les aspects de sûreté nucléaire, sur les aspects juridiques et sur les recommandations politiques comme par exemple l'évaluation en matière de sûreté pour les risques additionnels causés par les missions sur Mars et sur la Lune et indique que des systèmes de réacteurs spatiaux pourraient être utilisés en toute sûreté, en toute efficacité sur la surface d'autres corps célestes.

Je voudrais saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour dire que nous accordons une grande importance aux aspects juridiques de notre travail technique et nous souhaitons être sûrs que toutes nos études incluent des aspects en ce sens. C'est la raison pour laquelle nous avons une coopération accrue avec l'Institut international du droit spatial et nous allons participer de façon régulière aux activités du Sous-Comité juridique. La valeur de cette Académie est une valeur qui découle de la participation de l'Académie et nous redoublons d'efforts afin d'identifier une nouvelle génération de grands contributeurs à l'astronautique afin qu'ils puissent être élus au sein de notre Académie car nous reconnaissons que les activités spatiales nationales deviennent de plus en plus importantes pour tous les pays. L'Académie internationale d'astronautique met en place des plans pour créer, pour organiser de façon régulière des conférences autonomes car il s'agit d'un moyen important permettant d'impliquer les membres, d'interagir avec les pays qui ne participent pas vraiment en général à de grandes conférences internationales. Pour le moment, l'Académie organise sept à dix conférences par an et nous souhaiterions impliquer de nouveaux pays et discuter de nouveaux thèmes.

En 2007, nous allons voir l'Ukraine accueillir la première conférence sur les

technologies spatiales pour la prospérité de l'humanité et nous désirons également mentionner la Conférence d'Abuja, nous remercions les représentants présents ici pour l'organisation de cette conférence qui a réuni 250 participants de 27 pays, notamment 20 pays africains. Nous nous félicitons du fait que c'est notamment grâce au Bureau des affaires spatiales des Nations Unies que cette conférence a été couronnée de succès. Nous avons réussi à impliquer énormément de participants et nous avons décidé de tenir une conférence chaque année en Afrique car nous avons bien compris que c'était la seule manière d'avoir un impact sur un continent aussi vaste. Le nombre de participants à nos conférences a atteint 1260 personnes ce qui reflète l'importance de notre Académie.

En 2009, nous avons également d'autres projets. Je puis vous garantir, Monsieur le Président que l'IAA continuera de contribuer aux objectifs et aux programmes qui font du Comité des Nations Unies pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique une organisation unique et ce dans l'intérêt de toutes les nations. Je vous remercie pour votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le représentant de l'IAA, son Secrétaire général le Dr Jean-Michel Contant, pour son intervention, intervention remplie d'informations importantes sur les activités de cette organisation.

Je vais à présent donner la parole au distingué observateur de l'Organisation internationale sur les satellites mobiles, l'IMSO. Le représentant de l'IMSO a à présent la parole.

M. E. PACHA (Organisation internationale sur les satellites mobiles) [*interprétation de l'espagnol*]: Permettez-moi avant tout de vous féliciter pour votre élection à la tête de ce Sous-Comité, mais également me faire l'écho des félicitations à l'égard de la Directrice du Bureau des affaires spatiales, Mme Othman. C'est un honneur pour moi d'intervenir pour la première fois au sein de ce Sous-Comité depuis mon entrée en fonction au poste de Directeur de l'IMSO. Je suis persuadé que la plupart des délégués se souviennent de mon prédécesseur, le polonais Jerzy Vonau et qui s'apprête après huit années à la tête de l'IMSO. Je puis vous garantir que je vais poursuivre ma collaboration étroite avec le COPUOS ainsi qu'avec le Sous-Comité et nous allons continuer d'apprendre de leur expérience et des distinguées délégations dont les pays sont pour la majorité d'entre eux membres de l'IMSO.

S'agissant de ce point de l'ordre du jour, on aborde les informations sur les activités des

organisations internationales intergouvernementales comme l'IMSO en matière de droit spatial, conformément à la décision de la résolution 62/217. J'ai transmis au Secrétariat un texte qui vous sera distribué en tant que document de la session. J'aimerais également vous informer brièvement quant aux activités menées par l'IMSO et qui pourraient susciter votre intérêt. L'IMSO est une organisation intergouvernementale dont la principale fonction est de garantir un suivi des différents services publics de communications mobiles par satellites liés à la sécurité et qui utilisent les satellites INMARSAT. Il s'agit de services de communications maritimes dans le cadre du système mondial de sauvetage et de sécurité maritime créé par l'OMM. Des alertes, des communications, cadre de coordination d'opérations de recherche et de sauvetage, transmission d'informations sur la sécurité maritime et communication plus générale, services de sécurité aéronautique conformément aux normes et méthodes recommandées.

L'IMSO est également coordinateur international du nouveau système LRIT, système d'identification et suivi de navire à distance. L'objectif est de coordonner la mise en œuvre et d'évaluer certains aspects opérationnels de ce nouveau système international chargé de l'identification et du suivi des navires par le biais de systèmes de communication mobiles par satellite et ce dans le monde entier.

L'IMSO a été créée conformément aux dispositions de son acte constitutif où l'on présente les différents services publics qui font l'objet d'une [??] internationale. En 2006, nous avons amendé cette charte constitutive afin de nous adapter à la situation actuelle afin de soutenir les différents services publics destinés à aider le système mondial de sauvetage et de sécurité maritime et afin que ces services soient prestés dans le respect des règles établies par l'IMSO. D'autre part, ces amendements sont appliqués de manière provisoire depuis le 7 mars 2007 et nous permettent de coordonner le système LRIT.

L'IMSO travaille en étroite collaboration avec l'OIAC, l'UIT et d'autres organisations internationales intéressées comme par exemple le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, nous travaillons au développement de recommandations, normes et pratiques opérationnelles de soutien et l'amélioration des services publics de communication. L'organisation est composée par une assemblée, assemblée des parties réunissant 92 États membres qui se réunit tous les deux ans avec un comité consultatif élu par les membres qui se réunit chaque trimestre, et enfin la direction avec pour siège Londres.

[l'orateur poursuit en anglais] : Monsieur le Président, pour conclure, c'est un honneur pour moi de coopérer avec le Comité et ses Sous-Comités au niveau juridique et technique et je m'engage à poursuivre cette participation dans les domaines de compétences et des intérêts de l'IMSO. Certaines décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies ont un lien direct avec la responsabilité de l'IMSO s'agissant de sa relation avec le Comité. La résolution 62/217 prévoit que le Comité doit continuer d'examiner un rapport sur les activités, sur les systèmes de satellites internationaux sur la recherche et le sauvetage faisant partie intégrante du Programme des Nations Unies sur les applications spatiales. C'est ainsi que l'IMSO pourrait fournir au Comité des informations pertinentes s'agissant des dispositions de la fourniture de services de GMDSS et la mise en œuvre du système LRIT dans le monde entier.

La résolution 62/101 adoptée le 17 décembre 2007 recommande que les organisations internationales menant des activités spatiales qui n'ont pas encore reconnu les droits et les obligations au titre de cette Convention d'immatriculation devraient le faire. L'ensemble des États membres de l'IMSO ont déjà ratifié le Traité sur l'espace et la Convention sur l'immatriculation. C'est pourquoi cette question pourrait justement être portée à l'attention de la prochaine assemblée de l'IMSO en septembre.

Enfin, nous nous félicitons de la mission du système de navigation par satellite mondial et du Comité international en la matière. Il est important d'examiner la compatibilité, l'interopérabilité entre les différents systèmes notamment pour les systèmes basés sur les satellites, les systèmes de recherche et de sauvetage, mais également le matériel radio qui fait partie des systèmes de traçage et d'identification à longue distance dans le domaine maritime en cas d'accident maritime.

Avec tout cet éventail de certains GNSS, GMDSS, LRIT, il est nécessaire de garantir la compatibilité et l'interopérabilité afin de garantir leur efficacité à l'avenir. C'est pourquoi cette question pourrait également être portée à l'attention de la prochaine assemblée IMISO au mois de septembre 2008 afin qu'elle se penche sur la question notamment avec la participation de l'IMSO aux activités du Comité international du GNSS.

Monsieur le Président, j'espère que cette information est pertinente pour vous et je reste à votre entière disposition en cas de besoin d'information supplémentaire.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je remercie le distingué observateur de

l'IMSO pour sa contribution et pour ses informations relatives aux activités de cette organisation internationale importante, mais également pour les informations relatives à la volonté de l'IMSO de participer à certains traités internationaux. Comme vous l'avez dit, votre prédécesseur nous a accompagnés durant près de huit ans, il me semble, mais nous sommes persuadés que vous allez maintenir cette barre à la même hauteur que votre prédécesseur.

L'IAF est l'orateur suivant sur ma liste et c'est Mme Tania Masson-Zwaan qui occupe d'autres fonctions mais j'espère qu'elle s'en tiendra à la coopération entre l'IAF et le Sous-Comité. Vous avez notamment participé à l'organisation de notre colloque, notamment le colloque auquel nous avons assisté hier et qui se poursuivra cette après-midi. Je donne la parole au représentant de l'IAF.

Mme T. MASSON-ZWAAN (IISL)
[interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, distingués délégués, je désire vous remercier de m'avoir donné la possibilité d'intervenir au sein du Sous-Comité afin de faire rapport quant aux récents événements et activités s'agissant de l'Institut international en matière de droit spatial. J'aimerais m'associer aux préopinants et féliciter le Pr Kopal pour sa réélection à la tête de ce Sous-Comité. Il a été directeur honoraire de notre organisation.

Notre rapport présenté au Sous-Comité a été distribué, donc je vais vous en présenter un résumé afin de ne pas retarder votre pause déjeuner. Un grand événement au niveau institutionnel pour notre institut a été le fait que nous sommes à présent considérés comme association en vertu de la loi néerlandaise depuis le mois de juin 2007. J'ai eu l'honneur d'être élue à la présidence de l'Institut au 1^{er} janvier 2008. Lors de notre réunion à Iderabad en Inde, le conseil a mis sur pied un organe chargé d'études dont le mandat sera précisé plus tard cette année. Des tâches précises seront indiquées à nos différents membres dans le domaine de la communication publique, avec d'autres organisations, gestion régionale, financement, recrutement de nouveaux membres. Nous désirons également développer plus avant les colloques IISL. Nous avons également lancé un nouveau site Internet depuis la semaine dernière, adresse www.iislweb.org.

S'agissant de nos activités durant la session 2007 du Sous-Comité juridique, nous avons eu l'honneur d'être invités avec le CSL pour organiser un colloque de deux jours sur le renforcement des capacités en matière de droit spatial. Les présentations de ce colloque sont disponibles sur la page Internet du Bureau des affaires spatiales. Au mois de septembre nous avons organisé notre 50^{ème}

colloque à Iderabad avec cinq sessions portant sur tout un éventail de questions, l'impact du droit spatial sur les politiques régionales, les questions juridiques relatives au tourisme spatial, nouvelles avancées juridiques pour la protection de l'environnement spatial, aspects juridiques relatifs aux applications satellitaires et enfin, le 40^{ème} anniversaire du Traité. En plus, nous avons organisé une table ronde portant sur l'accès aux images satellites, et l'IISL a organisé une session plénière consacrée aux nouveaux acteurs de l'industrie spatiale sur le marché.

Nous avons également organisé le 16^{ème} concours durant le colloque d'Iderabad et trois juges de la Cour internationale de justice ont été chargés d'évaluer les candidats. Au mois de novembre, nous avons participé à l'organisation de la Conférence sur le droit spatial et applications spatiales pour la gestion des catastrophes dans la région de l'Asie-Pacifique qui s'est tenue à Chiang Mai en Thaïlande. Les sessions portaient sur différents points, vue d'ensemble pour les catastrophes naturelles en Asie et région Asie-Pacifique, le cadre juridique, le rôle des Nations Unies, la coopération régionale et la responsabilité des États et l'assistance humanitaire. Un rapport de la Conférence est disponible sur notre nouveau site.

L'année dernière, le deuxième colloque Helen Galloway sur les questions critiques en matière de droit spatial s'est tenu à Washington. La question abordée a été "La coopération spatiale civile internationale ; obstacles et opportunités" et divers documents ont également été publiés. L'année prochaine cet événement aura lieu le 11 décembre 2008, encore une fois à Washington, et abordera une analyse profonde de l'article 6 du Traité sur l'espace.

Nous allons également organiser notre 51^{ème} colloque à Glasgow du 29 septembre au 3 octobre et nous allons aborder notamment le droit international privé en matière d'activités spatiales, le 40^{ème} anniversaire de l'Accord sur le sauvetage, [??] de l'espace extra-atmosphérique, aspects juridiques concernant les objets géocroiseurs et autres questions juridiques. Une nouvelle table ronde scientifique juridique aura à nouveau lieu et nous allons bien entendu, encore une fois, organiser notre 17^{ème} concours. Comme l'a dit notre collègue coréen, en 2009 le 52^{ème} colloque aura lieu à Beijing en Corée.

Les résultats de nos colloques sont toujours publiés, comme je vous l'ai dit et la rencontre de Chiang Mai fera également l'objet d'un rapport précis.

Enfin, Monsieur le Président, nous souhaitons réitérer l'honneur que constitue pour nous la coopération avec le COPUOS et ses organes subsidiaires et nous espérons pouvoir contribuer au développement plus avant du droit spatial et je puis vous garantir que l'IISL est prêt à vous aider.

Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la distinguée observatrice de l'IISL et je saisis cette occasion pour vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'IISL. Je suis persuadé que notre coopération se poursuivra.

Étant donné l'heure tardive, je ne vais pas demander à d'autres observateurs de prendre la parole, mais vous aurez bien entendu l'occasion de le faire lors de nos prochaines séances demain. Nous poursuivrons l'examen du point 7 de l'ordre du jour, " Information concernant les activités des

organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial", demain matin.

Distingués délégués, avant de lever la séance, j'aimerais vous informer du programme de travail pour cette après-midi. Nous allons nous réunir à 15 heures précises et poursuivrons l'examen du point 5 de l'ordre du jour, "Débat général" et ensuite, vers 16 heures, j'ai l'intention de lever cette séance plénière du Sous-Comité pour donner lieu à la deuxième partie du colloque IISL/CSL sur "Les implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique".

Y a-t-il des questions, des commentaires pour ce qui est de ce programme de travail de cette après-midi ? Pas de commentaires, la séance est levée, nous nous retrouvons à 15 heures.

La séance est levée à 12 h 58.